

Dynam!sme

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES (UWE) - 05-06/2021

05

**UN NOUVEAU
PRÉSIDENT POUR
L'UWE**

24

**UWE ON TOUR #12
À la rencontre
des entreprises
wallonnes !**

28

**L'INNOVATION, AU
CŒUR
DE LA RELANCE !**



**Spécial
Sortie de crise**



**union wallonne
des entreprises**

Accélérer la création et le développement
de l'activité économique en Wallonie

Et si vous passiez à la vitesse supérieure ?



Le programme **BEWARE Fellowships** favorise la mobilité internationale des chercheurs et permet à 75 d'entre eux d'effectuer **une recherche de trois ans** à la fois au sein d'une PME wallonne et d'une université, d'une haute école ou d'un centre de recherche.

Ce programme est cofinancé par la Commission européenne et la Wallonie. Il est doté de près de **20 millions d'euros** couvrant le salaire du chercheur et des frais d'équipement.

Intéressé ? Consultez www.bewarejobs.be

*Ensemble, relevons aujourd'hui
les défis technologiques wallons de demain*



Le programme BEWARE est cofinancé par la Commission européenne
(Actions Marie Skłodowska Curie - contrat 847387)
dans le cadre du programme Horizon 2020



Editorial

par **Olivier de WASSEIGE**, Administrateur Délégué de l'UWE



Liquidité et solvabilité des entreprises wallonnes : la bourse ou la (sur)vie ?

À l'heure où vous lirez ces lignes, l'UWE aura publié son Rapport Économique annuel. Alors que nous sommes en pleine transition entre une période de crise aiguë et une autre de relance, nous avons décidé de consacrer notre édition 2021 aux enjeux de liquidité et de solvabilité des entreprises wallonnes. Car c'est là que va se jouer une bonne partie de l'avenir de nos entreprises, de celles et ceux qui les ont créées, de celles et ceux qui les dirigent et aussi de celles et ceux qui y travaillent.

La crise du Covid-19 a frappé et frappe encore durement le tissu économique de notre pays et singulièrement celui de Wallonie. Ce virus a provoqué et provoque, par son ampleur et sa durée, des drames humains, des catastrophes économiques et sociales et des désorganisations néfastes pour l'équilibre de notre société. L'économie mondiale a été le théâtre d'un choc d'offre et de demande d'une ampleur inédite. Avec les mesures sanitaires, de nombreuses entreprises ont été contraintes de suspendre ou de réduire fortement leurs activités. Ceci a eu comme conséquence une baisse presque généralisée du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises. Dans le même temps par contre, une grande partie de leurs obligations financières (loyers, charges salariales, emprunts, factures, etc.) ne connaissent pas un répit proportionnel, ce qui a conduit à l'épuisement des réserves de liquidités de nombreuses entreprises. Ce problème de liquidité, avec l'érosion des fonds propres et l'aggravation de l'endettement, s'il se maintenait, risquerait de transformer cette situation en une crise de solvabilité.

Afin de mieux appréhender l'ampleur économique de ces risques au niveau wallon, l'Union Wallonne des Entreprises a décidé d'y consacrer son rapport économique en 2021, avec un objectif

double : d'une part quantifier les risques de liquidité et de solvabilité au sein des entreprises wallonnes et proposer des indicateurs pertinents afin de sensibiliser les parties prenantes aux risques réels pour l'économie régionale. Et, d'autre part, proposer des recommandations de politique économique aux pouvoirs publics afin de mettre en place les mesures de soutien optimal.



« LA PRIORISATION DES MESURES DU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE, AINSI QUE LEUR MISE EN ŒUVRE RAPIDE ASSOCIANT L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES EST UNE ABSOLUE NÉCESSITÉ »

Olivier de Wasseige

Nous reviendrons ultérieurement en détail sur les conclusions de ce rapport économique. Mais une évidence s'impose d'ores et déjà : cette crise a visibilisé encore davantage certaines failles structurelles de la Wallonie qui, si elles nécessitaient déjà d'être traitées avant cette période sombre, imposent à présent une véritable et urgente prise à bras-le-corps par les autorités régionales. En ce sens, la priorisation des mesures du plan de relance de la Wallonie, ainsi que leur mise en œuvre rapide associant l'ensemble des parties prenantes régionales est une absolue nécessité.

L'UWE sera, plus que jamais, un partenaire constructif de la Wallonie. Jacques Crahay et son successeur désormais désigné à la présidence de l'UWE, Pierre Mottet, en font une priorité absolue. ■



union wallonne
des entreprises

Le tri en entreprise devient un jeu d'enfants

DEPUIS LE 1ER AVRIL, LA COLLECTE ÉLARGIE DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, QUE LES BELGES CONNAISSENT VIA LE NOUVEAU SAC BLEU, EST ENTRÉ EN VIGUEUR DANS LES ENTREPRISES. LES RÈGLES DE TRI SE SIMPLIFIENT EN S'ÉTENDANT AINSI À QUASI TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS EN PLASTIQUE. LE TRI SE DÉROULE AINSI IDENTIQUEMENT AU TRAVAIL ET À LA MAISON. SAVIEZ-VOUS D'AILLEURS QUE LE TRI EN ENTREPRISE EST OBLIGATOIRE ? FOST PLUS ET VALIPAC, COORDONNANT LES CHAÎNES DE COLLECTE, TRI ET RECYCLAGE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET INDUSTRIELS RESPECTIVEMENT, AIDENT LES ORGANISATIONS À LE METTRE EN PLACE OU À L'AMÉLIORER.

Jeter plus d'emballages ménagers en plastique dans le sac bleu PMC

Depuis le 1er avril, le système s'est uniformisé pour plus de 10 million de Belges résidant à Bruxelles, en Flandre et dans la majeure partie de la Wallonie. Les dernières intercommunales francophones franchiront le pas cet été et par après. La quasi-totalité des déchets d'emballages en plastique est collectée de manière sélective via l'extension des règles de tri, quelque 8 kg de déchets supplémentaires par habitant par an sont recyclés. Par conséquent, moins d'emballages ménagers se perdent dans les ordures ménagères et trouvent une nouvelle vie en tant que matières premières de qualité.

Trier au travail comme à la maison

Parallèlement, la collecte élargie des plastiques démarre pour toutes les entreprises et organisations. Que ce soit au travail, à la salle de sport ou dans un parc d'attractions, les bouteilles et canettes mais aussi les sacs en plastique, barquettes et pots de yaourt se jettent dans les PMC.

Concernant les films plastiques industriels (comme les films et housses de palettes, sacs plastiques de matières premières, ...) des entreprises, le tri se déroule différemment. Francis Huysman, Managing Director de Valipac : « Les films d'emballages industriels n'appartiennent pas à la fraction PMC et sont collectés de manière séparée pour être recyclés. A côté du sac bleu, les entreprises ont la possibilité d'acheter des sacs de collecte spécifiques auprès des collecteurs privés. En étroite collaboration avec Fost Plus et avec les collecteurs de déchets privés, nous lançons une campagne ciblée pour sensibiliser les entreprises à l'obligation de tri et à les aider à rendre le processus de tri des différents flux plus fluide. »

Chaque flux suit ensuite un trajet de recyclage spécifique pour être transformé en matières premières pour de nouveaux emballages ou produits.



Atteindre les objectifs de recyclage

Comme le mentionne Patrick Laevers, Managing Director de Fost Plus, « Nous savons que la majorité des PMC provenant hors du domicile se retrouve au travail. Cela a du sens, car c'est là que nous passons normalement la plus grande partie de notre temps en dehors de la maison. Afin d'atteindre notre objectif de quasi doubler la quantité de PMC collecté hors du domicile entre 2018 et 2023, il est important de sensibiliser les entreprises à leur devoir de tri et de mettre en place les bons outils ». Dans ce sens, l'industrie et le commerce ont pris des engagements ambitieux afin de limiter l'impact des déchets d'emballages sur l'environnement.



Donner un coup de pouce aux entreprises pour le tri

Toute entreprise en Belgique, quelle que soit sa taille ou forme, est soumise à l'obligation du tri de ses déchets d'emballages, dont les PMC. Le tri n'est pas encore forcément d'application dans chacune d'elles. Fost Plus et Valipac aident ainsi les entreprises de plusieurs manières. Tout organisme qui débute avec le tri de ses PMC en 2021 profite d'une prime de bienvenue via un collecteur de déchets affilié. En 2019, plus de 1.200 entreprises en ont bénéficié. Nous les aidons également à introduire de nouvelles habitudes de tri via une série de conseils et outils. Les entreprises bénéficient aussi de différentes primes de Valipac pour le tri de leurs emballages industriels, dont les films d'emballage.

Afin d'en savoir plus sur le tri des PMC en entreprise et son obligation, visitez le site trierautravail.be.

Sommaire #286



06 UWE

- 06 **UWE** | Présidence
- 08 **Développement durable** | SDGs

10 Focus

- 10 **Belgique** | Point conjoncturel
Étude ERMG
Attractivité
- 16 **Analyse** | Les 100 ans de Credendo
Prix des matières premières
Brexit

24 Entreprises

- 24 **UWE ON TOUR** | Zentec
Lambda-X
Deltrian
- 28 **Innovation** | Deltrian
Formation

31 Action

- 31 **Mobilité** | Semaine de la mobilité
- 36 **Environnement** | Entreprises innovantes

45 Réseau

- 45 **Eurodyssée** | Déconfinement

Dynam!sme Le périodique bimestriel édité en commun par
l'Union Wallonne des Entreprises ASBL et la Maison des Entreprises wallonnes ASBL

UWE – Rue de Rodeuhaie 1 • B-1348 Louvain-la-Neuve – +32 (0) 10.47.19.40 – dynamisme@uwe.be – www.dynamismewallon.be

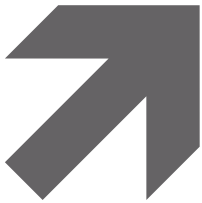
- **Rédaction** : Yves-Etienne Massart (rédacteur en chef), Thierry Decloux • e-Mail : prenom.nom@uwe.be
- **Conseil de Rédaction** : Olivier de Wasseige, Cécile Neven, Samuel Saelens
- **Mise en page** : Thierry Decloux • **Impression** : Paperland (Bruxelles) • **Routage** : Axedis (Limal)
- **Régie publicitaire** : Target Advertising SPRL, +32 (0) 81.71.15.14, +32 (0) 495.94.09.32, laura.defossez@targetadvertising.be
- **Editeur Responsable** : Cécile Neven, rue de Rodeuhaie 1, B-1348 Louvain-la-Neuve
- **Abonnement annuel (6 numéros)** : 30 EUR à verser sur le compte de la Maison des Entreprises wallonnes 360-1149184-31
- **Tirage** : 7.942 exemplaires (contrôle CIM)



ISSN 0776-1716

Toute reproduction, même partielle, des textes et des documents de ce numéro est soumise à l'approbation préalable de la rédaction.

Pierre MOTTET, futur Président de l'UWE!



C'EST FIN MAI QUE LE CONSEIL STRATÉGIQUE ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES ONT NOMMÉ PIERRE MOTTET À LA FUTURE PRÉSIDENTE DE L'UWE. ET C'EST LE 16 SEPTEMBRE PROCHAIN QUE LE PRÉSIDENT ACTUEL, JACQUES CRAHAY, CÈDERA OFFICIELLEMENT LE RELAIS À SON SUCCESSEUR, ENTREPRENEUR WALLON EMBLÉMATIQUE DONT LE PARCOURS EST IMMANQUABLEMENT LIÉ À CELUI D'IBA.

■ par Yves-Etienne MASSART

Né en 1961, ingénieur commercial de l'Institut d'Administration et de Gestion de l'UCLouvain (devenu Louvain School of Management), Pierre Mottet préside depuis 2013 (et après en avoir été le co-CEO), le Conseil d'Administration d'IBA (Ion Beam Applications), société belge implantée à Louvain-la-Neuve, cotée en Bourse et devenue, en 30 ans, leader mondial dans plusieurs technologies de pointe pour le diagnostic et la thérapie du cancer.

Après des premières années chez IBM, la carrière de Pierre Mottet épouse la trajectoire d'IBA. En 1987, il rejoint Yves Jongen, qui vient de créer IBA. Il devient ensuite CEO de l'entreprise néo-louvaniste, avant d'en présider le CA depuis 2013. Il en a donc connu et piloté toutes les étapes, depuis la spin off universitaire jusqu'à la société qu'est IBA aujourd'hui, avec un chiffre d'affaires annuel de 300 millions d'euros, des effectifs de plus de 1.500 personnes, des implantations mondiales et une présence en bourse depuis 1998.

Il a fait d'IBA une entreprise industrielle au rayonnement international dont l'excellence n'est pas que technologique, puisqu'IBA s'est engagée dans une stratégie de développement durable multi-stakeholders (actionnaires-clients-employés-fournisseurs-planète-société). Un positionnement et un investissement précurseurs qui lui ont valu début juin une certification B-Corp.

Pierre Mottet a également mis son expertise au service d'autres entreprises et de sa région : président du CA de Telemis (software médical) et de Xylergy (énergie

renouvelable), il était jusqu'à il y a peu encore l'administrateur délégué d'Invest.BW (ex Nivelinvest) et en est toujours administrateur.

Il est également impliqué de longue date dans les organisations sectorielles ou multi-sectorielles représentant les entreprises wallonnes, que ce soit en tant qu'administrateur ou vice-président de l'UWE, en tant que président d'Agoria Wallonie et vice-président d'Agoria pendant 6 ans ou encore en tant que premier président du pôle de compétitivité wallon Mecatech. Il s'est aussi investi en tant que membre du Comité de direction (aujourd'hui Conseil Stratégique) de la FEB pendant une dizaine d'années.

Le président en exercice, Jacques Crahay, se réjouit de ce choix : *« Je suis particulièrement enthousiaste que Pierre prenne le relais de la Présidence. En plus d'avoir co-fondé, dirigé et maintenant présidé la société néo-louvaniste bien connue IBA, Pierre a consacré énormément d'énergie et de temps à sa Région, à ses organisations économiques et à d'autres projets entrepreneuriaux. Il a notamment été à l'origine de plusieurs start-up et fonds de soutien aux entrepreneurs, dont le fond Sense au sein de la Fondation pour les Générations futures. Nous avons donc choisi une icône de l'entrepreneuriat wallon ! Sa réflexion constante sur le devenir de notre Région et de ses entreprises inspirera désormais les entrepreneurs wallons vers une Région prospère et durable. »*

Le passage de témoin se déroulera officiellement lors de la prochaine Assemblée Générale, qui se tiendra le jeudi 16 septembre, date à laquelle l'actuel Président Jacques Crahay achèvera son mandat de 3 ans. ■



Pierre MOTTET,
Futur Président de l'UWE

Pack It Better, la nouvelle plateforme d'échange d'informations sur l'écoconception des emballages

LES INFORMATIONS SUR LES EMBALLAGES DURABLES ET L'ÉCOCONCEPTION NE MANQUENT PAS. CEPENDANT, LA FRAGMENTATION DE L'INFORMATION, LE FLOT D'INNOVATIONS ET D'OUTILS SUR LE MARCHÉ DE L'EMBALLAGE ET L'ÉVOLUTION RAPIDE DE LA LÉGISLATION NE FACILITENT PAS LA DIFFUSION DE CES CONNAISSANCES.

Centraliser les connaissances

Pour aider les entreprises dans leur démarche d'écoconception, Valipac et Fost Plus ont décidé d'unir leurs forces et de partager toutes leurs connaissances en matière d'écoconception des emballages sur une seule et même plateforme : **Pack It Better**.

« En tant qu'organisations, nous aidons déjà nos membres à respecter la responsabilité élargie des producteurs, la législation sur la collecte et le recyclage des emballages. Aujourd'hui, les emballages ménagers et industriels doivent de plus en plus être considérés comme un tout. En rassemblant toutes les informations en un seul endroit, nous créons un point de contact unique. Sur Pack It Better, nous mettons les entreprises en contact avec des experts et répondons concrètement à leurs besoins. Nous voulons ainsi encourager les entreprises à réfléchir davantage à l'impact environnemental lorsqu'elles choisissent un emballage ou une composition particulière, car ce choix affecte l'ensemble de la chaîne de recyclage », déclarent Francis Huysman et Patrick Laevers, respectivement Managing Directors de Valipac et de Fost Plus.

La plateforme Pack It Better a été lancée au printemps 2021. Elle a été créée sous l'impulsion des fédérations sectorielles Fevia, Comeos et Detic, et en collaboration avec des centres d'expertise. Entre-temps, Pack It Better peut également compter sur le soutien de toutes les grandes fédérations. Aujourd'hui, pas moins de 20 partenaires y partagent leurs connaissances et expertise. Ensemble, ils proposent plus de 20 types de services différents.



« Pack It Better fournit des informations pertinentes, telles que les derniers développements de la recherche, les projets en cours et les innovations en matière d'emballages durables. En outre, les entreprises peuvent y partager leurs expériences inspirantes. Il s'agit toujours d'information neutre car la plateforme n'a pas de finalité commerciale », poursuit Francis Huysman.

Les entreprises peuvent poser leurs questions spécifiques directement aux experts de Valipac, de Fost Plus ou des centres de connaissances. De cette façon, les producteurs d'emballages et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché peuvent faire des choix plus avisés et contribuer à atteindre les objectifs ambitieux de durabilité pour les emballages ménagers et industriels.

« Nous pensons que les emballages réutilisables, recyclables et fabriqués à partir de matériaux recyclés sont l'avenir. En aidant les entreprises à faire les bons choix dès le départ, nous voulons accélérer la transition circulaire. C'est ainsi que nous évoluerons ensemble vers une économie circulaire de l'emballage, tant pour les emballages ménagers que pour les emballages industriels », concluent Francis Huysman et Patrick Laevers.

Entreprises wallonnes et SDGs 17 Objectifs de Développement Durable, c'est 17 raisons de se laisser inspirer et de se lancer!



PARCE QUE LES SDGS¹ (SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS) SONT DEVENUS UN LANGAGE UNIVERSEL INCONTOURNABLE, L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES EST FIÈRE D'AVOIR LANCÉ OFFICIELLEMENT LE TOUT NOUVEAU SITE WEB DÉDIÉ AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES ENTREPRISES WALLONNES. LE SITE WWW.SDGS-ENTREPRISE.BE EST LE FRUIT D'UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LE SERVICE PUBLIC DE WALLONIE.

■ par Benoît MINET

Les 17 Objectifs de Développement Durable constituent la feuille de route vers un développement durable au niveau mondial. Allant de la création d'emplois décents à la protection de la biodiversité, en passant par l'égalité des genres ou encore par les modes de consommation et de production responsables, ces Objectifs formulés à destination des Etats concernent aussi les entreprises wallonnes.

De nombreuses entreprises se sont déjà bien engagées. Contribuer à ces Objectifs constitue une source de compétitivité, d'innovation et d'affirmation du rôle sociétal de l'entreprise. En partenariat avec les autres acteurs de la société, les entreprises peuvent ainsi accélérer la transition vers un développement durable.

Pour aider les entreprises wallonnes à s'approprier ces Objectifs et à renforcer leur contribution, l'UWE et le SPW ont développé une plateforme d'information et de sensibilisation de référence : www.sdgs-entreprise.be. Cette plateforme vise à inspirer les entreprises et à les aider à passer à l'action.

Inspirer

Quoi de mieux en effet que des entreprises qui parlent aux entreprises ? Des entrepreneurs wallons ont choisi de témoigner et d'expliquer comment, chacun

selon leur secteur et leurs spécificités, ils ont décidé de s'inscrire sur le chemin d'un développement durable. Chaque témoignage se réfère à un SDG spécifique et généralement directement en lien avec le cœur de métier de l'entreprise. Ce recueil de témoignages contribue à rendre cet outil en ligne unique en son genre ! L'objectif est d'inspirer sans modération !

Passer à l'action

Une fois inspirée, l'entreprise cherche comment faire. C'est ainsi que le site www.sdgs-entreprise.be propose des pistes d'actions très concrètes et adaptées au langage de l'entreprise wallonne pour chacune des cibles pertinentes, au nombre de 63.

Cette liste d'actions est non seulement présentée par SDG, mais aussi par fonction (production, approvisionnement, ressources humaines, etc.). C'est l'originalité de ce site : il s'adresse directement aux divers métiers de l'entreprise et permet d'encourager tous les acteurs de l'entreprise à jouer un rôle dans la transition vers un développement durable.

Cette liste d'actions n'est certes pas exhaustive. Elle sera enrichie au fur et à mesure de la mise en œuvre d'actions en faveur des SDGs, toujours plus nombreuses et diversifiées au sein des entreprises wallonnes. Elle sera également complétée par des indicateurs (KPI).



Ce site internet a ainsi pour vocation d'être la plateforme de référence pour les entreprises wallonnes de toutes tailles qui souhaitent mettre en œuvre les SDGs et progresser dans leurs démarches. Il rassemblera également les outils existants en matière de soutien aux entreprises.

Sylvie Marique, Secrétaire Générale du Service Public de Wallonie : « Cette plateforme web est le reflet d'un partenariat étroit entre le Service Public de Wallonie et l'Union Wallonne des Entreprises. Partenariat qui est au cœur du Rapport de responsabilité sociétale du SPW et qui constitue une condition indispensable pour accompagner nos entreprises dans la transition vers un développement durable ».

Jacques Crahay, Président de l'Union Wallonne des Entreprises : « L'Union Wallonne des Entreprises est convaincue que les entreprises wallonnes de toutes tailles peuvent contribuer à changer le monde à leur niveau, qu'elles peuvent allier déploiement économique, protection de la ressource et ambition sociale. Après avoir été SDG Voice en 2020, l'UWE souhaite s'engager sur le long terme en faveur de la promotion et de la prise en main pratique des 17 Objectifs de Développement Durable au sein des entreprises. Ce site web témoigne de notre engagement, de notre bonne

(1) En septembre 2015, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté les SDGs «Sustainable Development Goals», les 17 priorités universelles d'un développement durable (aussi appelés «Objectifs de Développement Durable»). Ils couvrent de grands défis économiques, sociaux et environnementaux et sont devenus l'Agenda international pour tous ceux qui veulent travailler à un développement durable. Tous les pays membres des Nations Unies et leurs parties prenantes sont concernés et sont amenés à travailler ensemble, à l'aide de partenariats, pour les implémenter. Que ce soient les gouvernements, le secteur associatif ou le monde des entreprises, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice !



DE NOMBREUSES ENTREPRISES SE SONT DÉJÀ BIEN ENGAGÉES. CONTRIBUER À CES OBJECTIFS CONSTITUE UNE SOURCE DE COMPÉTITIVITÉ, D'INNOVATION ET D'AFFIRMATION DU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ENTREPRISE. EN PARTENARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ, LES ENTREPRISES PEUVENT AINSI ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

collaboration avec le Service Public Wallonie et de notre volonté de générer une émulation autour de cette thématique qui devient majeure à plus d'un titre pour nos entreprises ».

Olivier de Wasseige, Administrateur Délégué de l'Union Wallonne des Entreprises :

« C'est la première fois qu'un travail de vulgarisation des 17 SDGs à destination des entreprises se matérialise en Belgique par une plateforme web de cette ampleur. L'approche se veut simple mais aussi la plus pragmatique possible pour donner envie aux entreprises d'initier ou de poursuivre des réflexions en matière de développement durable. Nous sommes heureux d'avoir pu compter sur une trentaine de témoignages percutants de belles entreprises wallonnes ! En effet, il n'y a rien de plus puissant qu'un témoignage d'entreprise pour en inciter d'autres à agir et à prendre confiance, afin d'atteindre leurs ambitions et leur potentiel en la matière ! »

Pour aller plus loin

Ce partenariat entre l'Union Wallonne des Entreprises et la Wallonie se poursuit par la création, depuis ce 1^{er} juin 2021, d'un poste de « Conseiller SDGs » pour aider les entreprises wallonnes à contribuer aux

Objectifs de Développement durable. Notre tout nouveau Conseiller, Thomas Weigert, sera chargé de développer un ensemble d'outils et de services afin de faire connaître ces Objectifs et les vulgariser auprès des entreprises.

Une campagne de communication pour mobiliser

Pour mobiliser les entreprises autour du développement durable tout au long de l'année 2021, une campagne de communication a été lancée sur les réseaux sociaux (Depuis la page LinkedIn « Les SDGs pour les Entreprises Wallonnes »). Le principe est simple : 17 SDGs, c'est 17 raisons de se laisser inspirer, et de se lancer. Chaque semaine, un SDG est mis en lumière et illustré par des actions concrètes d'entreprises wallonnes inspirantes qui y contribuent positivement. ■

Vous souhaitez en savoir plus ?

Visitez www.sdgs-entreprise.be

Contactez-nous via sdgs@uwe.be

Rejoignez-nous sur LinkedIn « Les SDGs pour les Entreprises Wallonnes »



Conjoncture

La Wallonie ne peut pas se loupier!



IL Y A QUELQUES SEMAINES, L'UWE PUBLIAIT SON POINT CONJONCTUREL SEMESTRIEL. UN CONSTAT SANS APPEL : LES QUATRE GRANDS INDICATEURS (ACTIVITÉ, INVESTISSEMENT, EMBAUCE ET EXPORTATIONS) DE NOTRE ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES CHEFS D'ENTREPRISES WALLONS SONT TOUS REPASSÉS AU VERT, CE QUI CONFIRME LA REPRISE, MAIS LA PRUDENCE RESTE DE MISE ! LA SITUATION RESTE FRAGILE, ON PARLE D'UNE AMORCE DE REPRISE, MAIS SOUS PERFUSION ET SOUS L'ÉPÉE DE DAMOCLÈS ! CETTE REPRISE DE L'ACTIVITÉ S'AFFIRME CHEZ NOUS COMME À TRAVERS LE MONDE. RÉSULTAT, LA CRAINTE D'UNE RECHUTE SIGNIFICATIVE S'ÉLOIGNE, MAIS ON EST ENCORE LOIN D'IMAGINER RETROUVER LES NIVEAUX D'AVANT-CRISE. LES AUTORITÉS POLITIQUES RÉGIONALES DISPOSENT DE LEVIERS IMPORTANTS POUR ATTÉNUER LES RALENTISSEMENTS ET AMPLIFIER LES REPRISES.

Parmi ces leviers, la Wallonie a finalement intégré les résultats et les priorités dégagées des travaux de Get Up Wallonia dans une approche beaucoup plus globale, en prenant soin de les articuler avec l'ensemble des plans et initiatives sur lesquels pourra s'appuyer la relance de la Wallonie. C'est son dernier joker. Avec un objectif à ne pas négliger : entamer (enfin !) les réformes structurelles, dont notre région a tant besoin. En effet, malgré des indicateurs prometteurs pour la sortie de crise, les incertitudes sont encore nombreuses, qu'il s'agisse de l'évolution de la pandémie, de l'avancée des campagnes de vaccination ou encore des pressions inflationnistes.

Rebond global de l'économie...

L'économie mondiale semble sortir de sa récession la plus profonde depuis la seconde guerre mondiale. Si l'on s'en tient aux indicateurs d'activité internationaux, l'industrie et le commerce mondial semblent retrouver des niveaux d'avant crise. Avec l'assouplissement des mesures sanitaires, le secteur des services retrouve également des couleurs et cela devrait perdurer tout au long de l'été. Les prévisions du FMI ont

d'ailleurs été revues à la hausse passant d'une croissance globale de 5,5% à 6% pour 2021 et les croissances du Bureau du Plan sont également à la hausse, tout comme celle de la Banque nationale de Belgique.

... mais d'une manière inégale

La situation européenne contraste avec celles des USA et de la Chine. Alors que les premiers effets du plan de relance XXL des Etats-Unis sont déjà visibles, le plan européen tarde à se mettre en place vu la lourdeur de son processus. Du côté de la vaccination, le rythme moins soutenu de celle-ci en Europe risque de brider la reprise économique sur la 1ère moitié de l'année. En phase avec le cycle européen, l'économie belge devra attendre l'été pour retrouver un réel dynamisme qui reposera principalement sur l'évolution de la campagne de vaccination.

Dernier bulletin de santé de l'économie wallonne : la reprise économique enclenchée

Les quatre grands indicateurs (activité, investissement, embauche et exportations)

de notre enquête semestrielle menée auprès des chefs d'entreprises wallons sont tous repassés au vert, ce qui confirme la reprise. Néanmoins, l'optimisme n'est pas débordant et l'année 2021 devrait être marquée par une croissance soutenue de l'économie sans pour autant retrouver le niveau d'avant crise. Du côté des investissements, le redémarrage est encore hésitant, notamment en raison des nombreuses incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire ainsi qu'aux conditions d'accès aux crédits et à la réserve de cash des entreprises qui a fortement diminué. La confiance des consommateurs s'améliore, quant à elle, progressivement, même si elle reste encore loin de son niveau de 2019. La demande intérieure ne contribuera donc qu'à partir du 2e semestre à la reprise économique wallonne.

Bien qu'une légère reprise soit à ce jour enclenchée, un mauvais timing dans le retrait des perfusions budgétaires pourrait la mettre à mal. La situation sanitaire reste un point d'attention incontournable, tout comme la santé financière de nombreuses entreprises. Un thème qui sera d'ailleurs au cœur de notre étude annuelle.



Impact réel sur l'emploi mais relativement contenu

Du côté de l'emploi, l'impact a été plus faible qu'escompté grâce aux stabilisateurs automatiques et plus particulièrement au chômage temporaire. Selon les dernières estimations de l'ONSS, 5.500 salariés wallons ont perdu leur emploi sur l'ensemble de 2020. Une telle destruction nette n'a plus été observée depuis 2013.

Selon Olivier de Wasseige, « pour 2021, une réduction de l'emploi est attendue dans les secteurs les plus touchés, mais elle devrait être plus que compensée par une légère hausse dans certains secteurs comme l'industrie, la construction et les TIC. L'impact sur l'emploi dépendra en grande partie de la réussite des politiques wallonnes liées au marché du travail visant à faciliter les transitions entre les secteurs d'activité ».

Et il rappelle un constat récurrent de l'UWE :

"En Wallonie, l'un des problèmes majeurs c'est que l'on ne forme pas assez. Avec 10.000 personnes formées par le Forem en 2019, on atteignait à peine 2,5% de l'ensemble des demandeurs d'emploi sur l'année. À côté de la formation, il faut mettre le paquet sur la sensibilisation pour attirer les jeunes vers les métiers en pénurie, lesquels sont souvent beaucoup plus attractifs qu'on ne le pense"

Enfin la relance ?

Même si l'évolution conjoncturelle de la Wallonie dépend pour une grande part de l'évolution internationale et de décisions prises aux niveaux européen ou belge, il n'y a pas moins vrai que les autorités politiques régionales ont beaucoup de cartes en mains. Pour Olivier de Wasseige, il n'y a pas beaucoup de choix : « Il faut aujourd'hui un électro-choc pour enfin entamer les réformes structurelles dont notre région a besoin. La liste des priorités et des nécessités est longue, le défi est à la mesure des ambitions : faire de notre écosystème de la

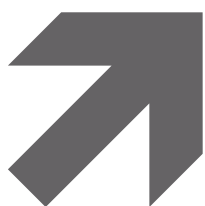
recherche un des plus performants d'Europe, amener le tissu industriel et l'ensemble de la société vers un modèle prospère et durable, articuler au mieux nos politiques avec celles des autres niveaux de pouvoir pour en maximiser la portée et l'impact, repenser en profondeur la formation et l'enseignement incontournable, éradiquer les métiers en pénurie, rationaliser et optimiser la myriade de structures publiques, repenser la place du secteur public et du secteur privé dans notre société est une nécessité, transformer et numériser les administrations et les services publics pour en faire des partenaires de la croissance, ou encore reconnecter les citoyens, les entreprises et le monde politique afin de les inscrire dans un projet commun.

Le Gouvernement wallon vient de dégager ses priorités. Le plan se veut ambitieux et l'UWE en sera un partenaire constructif. Nous sommes occupés à en analyser les contenus détaillés et surveillerons de près l'opérationnalisation des mesures. »

C'est en effet là que tout se jouera. ■

Enquête ERMG

Attention aux goullets d'étranglement au niveau de l'offre !



PAS DE MIRACLE AU NIVEAU DES CHIFFRES PUBLIÉS PAR LA BANQUE NATIONALE (BNB) DÉBUT JUIN : LE CORONAVIRUS AFFECTE ENCORE LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES ENTREPRISES BELGES, MAIS L'ATTENTION SE PORTE PEU À PEU SUR DES GOULETS D'ÉTRANGLEMENT AU NIVEAU DE L'OFFRE. EN LIGNE DE MIRE : LES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL.

Le récent assouplissement des mesures de restriction a entraîné un redressement significatif du chiffre d'affaires dans certaines branches d'activité spécifiques telles que les professions de contact non médicales et le secteur des arts, spectacles et services récréatifs. Néanmoins, la perte totale de chiffre d'affaires encourue par l'économie belge en raison de la crise du coronavirus ne s'est guère atténuée. De même, les prévisions concernant le chiffre d'affaires font toujours état de (faibles) dommages persistants, tandis que d'autres indicateurs, comme la perception du risque de faillite, se sont nettement améliorés en mai. C'est ce qui ressort de la dernière enquête de l'ERMG avant publication de cet article.

Aujourd'hui, l'attention se déplace progressivement vers les problèmes de capacité au niveau de l'offre. Deux tiers des entreprises éprouvent ainsi des difficultés à pourvoir à leurs postes vacants, au moins pour certains profils, mais aussi souvent de façon plus générale. En outre, la chaîne d'approvisionnement est largement perturbée dans de nombreuses branches d'activité, dont l'industrie, la construction et de larges pans du commerce. Ces entreprises ont vu le coût de leurs inputs augmenter considérablement.

Indicateurs en nette amélioration : le risque de faillite s'atténue

Les clarifications apportées concernant la réouverture totale de l'économie ont eu une incidence positive sur le risque de faillite déclaré. Le pourcentage d'entreprises interrogées qui s'attendent à faire faillite au cours des six prochains mois est en effet revenu de 4,8 % en avril à 4,0 % en mai. Cette évolution est principalement attribuable à l'horeca, où le risque de faillite a sensiblement diminué, de 17 % en avril à 5 % en mai.

Le niveau d'inquiétude concernant les conséquences de la situation actuelle sur les activités commerciales, mesuré sur une échelle allant de 1 (peu inquiet) à 10 (fort inquiet), a lui aussi reculé de 0,4 en mai et se situe désormais à son plus bas niveau depuis le début de la crise (5,6). Le degré de préoccupation a diminué dans presque toutes les branches d'activité, mais surtout dans celles qui ont été les plus touchées.

Enfin, les indicateurs du marché du travail se sont également améliorés en mai. Selon les entreprises interrogées, la part du chômage temporaire est revenue de 8 % en avril à 5 % en mai, soit son niveau le plus bas depuis le début de la crise du coronavirus. Ce pourcentage a très

fortement baissé surtout au niveau des professions de contact non médicales (de 72 % en avril à 4 % à peine en mai) et a également diminué dans les agences de voyages (de 58 % à 52 %), l'horeca (de 59 % à 43 %), le secteur des arts, spectacles et services récréatifs (de 47 % à 20 %) et la vente au détail non alimentaire (de 16 % à 5 %), même s'il reste encore élevé dans ces branches d'activité. Les perspectives quant à l'emploi se sont également améliorées en mai et les répondants s'attendent maintenant à ce que l'emploi dans le secteur privé augmente de 22.000 unités en 2021. Même si les branches d'activité durement touchées s'attendent toujours à des pertes d'emplois importantes, de l'ordre de 10 %, celles-ci seront plus que compensées par la hausse nette attendue du nombre de travailleurs dans les autres branches d'activité. Néanmoins, l'impact final sur l'emploi dépendra aussi de la capacité des politiques liées au marché du travail de faciliter les transitions sectorielles. Les difficultés de recrutement seront un premier frein à la reprise.

Problèmes d'approvisionnement

Un autre constat préoccupant au niveau de l'offre est qu'un grand nombre d'entreprises sont confrontées à des problèmes d'approvisionnement, ce



“

LE NIVEAU D'INQUIÉTUDE CONCERNANT LES CONSÉQUENCES DE LA SITUATION ACTUELLE SUR LES ACTIVITÉS COMMERCIALES, MESURÉ SUR UNE ÉCHELLE ALLANT DE 1 (PEU INQUIET) À 10 (FORT INQUIET), A LUI AUSSI REÇULÉ DE 0,4 EN MAI ET SE SITUE DÉSORMAIS À SON PLUS BAS NIVEAU DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE (5,6).

qui constitue un autre sérieux frein à la relance. La moitié des entreprises qui dépendent d'approvisionnements (deux tiers des entreprises interrogées) déclarent que leurs approvisionnements sont modérément ou fortement perturbés. Les problèmes d'approvisionnement sont surtout répandus dans le commerce de gros (64 % des répondants rencontre des perturbations modérées ou fortes de leur approvisionnement), la construction (58 %), l'industrie (57 % et même plus pour certains sous-secteurs), la vente au détail non alimentaire (46 %) et l'agriculture (44 %). En revanche, la plupart des entreprises du secteur des services sont beaucoup moins touchées car elles ne dépendent généralement pas d'approvisionnements.

En outre, ce sont surtout les moyennes entreprises qui sont touchées, les petites entreprises étant moins dépendantes des approvisionnements et les grandes entreprises signalant moins de problèmes de ce type.

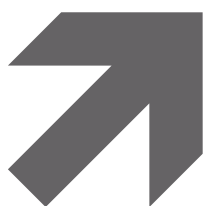
La principale raison perçue des difficultés d'approvisionnement est la pénurie chez le fournisseur. Ce facteur est cité par près de 90 % des entreprises confrontées à des problèmes d'approvisionnement (plusieurs raisons pouvant être citées pour cette question). Le transport est également une cause non négligeable des problèmes d'approvisionnement : il est cité par une entreprise sur trois rencontrant des problèmes d'approvisionnement et par une entreprise sur deux dans le secteur du

commerce de gros.

En conclusion de l'enquête, il apparaît de plus en plus clairement que les problèmes d'offre, en termes tant de personnel que d'approvisionnement, commencent à peser significativement sur l'activité. Plus d'une entreprise sur quatre déclare que ces problèmes ont entraîné, rien qu'en mai, une perte temporaire de chiffre d'affaires et plus d'une sur dix a déclaré avoir perdu des clients de ce fait. Enfin, quelque 15 % des entreprises disent avoir dû puiser dans leurs stocks, qui ont été réduits, et 5 % des entreprises déclarent avoir déjà des demandes d'indemnisation de clients en raison de retards de livraison. <les enjeux sont donc de taille pour ne pas louper des opportunités ! ■

Attractivité

La Belgique conserve son ranking, une performance en temps de crise !



POUR UN PETIT PAYS COMME LA BELGIQUE, SE MAINTENIR DANS LE PELOTON DE TÊTE DE L'ATTRACTIVITÉ EUROPÉENNE EN PLEINE PÉRIODE DE CRISE EST À CONSIDÉRER COMME UNE RÉELLE PERFORMANCE. C'EST CE QUE N'A PAS MANQUÉ D'ÉPINGLER LE BAROMÈTRE DE L'ATTRACTIVITÉ BELGE, UNE ÉTUDE ANNUELLE MENÉE PAR EY POUR ÉVALUER L'ATTRAIT DE LA BELGIQUE EN TANT QUE TERRE D'INVESTISSEMENT. LA WALLONIE ENREGISTRE UN LÉGER REcul AU SEIN DE L'ENTITÉ BELGIQUE.

■ par Yves-Etienne MASSART

La Belgique maintient sa position dans le top 5 des pays européens qui attirent le plus d'investissements étrangers, voilà l'un des principaux enseignements à tirer de l'étude annuelle de EY. Un niveau de performance qui n'était manifestement pas gagné d'avance en raison des fortes turbulences provoquées par la pandémie. Pour Marie-Laure Moreau, partner chez EY Belgique, « Dans l'innovation, dans la logistique et le transport, dans la recherche et le développement, ou encore dans la pharmacie, la Belgique a clairement capitalisé sur ses points forts habituels. » Ceci dit, au final, la crise sanitaire a vu quatre secteurs tirer leur épingle du jeu en bousculant l'ordre établi : les services, le transport et la logistique (qui est un des principaux moteurs de la création d'emplois), le pharma et le digital.

Mais, pour les auteurs de l'étude, il convient toutefois d'être vigilant, car la Belgique est en retard sur la moyenne des perspectives de reprise en Europe. Ceci dit, le potentiel existe, notamment du côté des secteurs des technologies propres et de la haute technologie industrielle. Et parmi les recommandations, EY souligne la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour accroître les compétences numériques, de quoi encore améliorer l'attractivité de la Belgique comme terre d'investissement : « Il faut carrément mettre les bouchées doubles sur la productivité et sur

la qualité de la main-d'œuvre, investir dans la formation et dans les talents, afin de préserver notre atout principal. »

Quel bilan de la crise ?

Sans surprise, la crise du coronavirus a eu un impact sur le nombre de projets d'investissement en Belgique en 2020. Avec une baisse de 15 %, notre pays a réalisé une performance à peine plus faible que la moyenne européenne, qui a enregistré une baisse de 13 %. Au total, la Belgique a enregistré 227 projets, qui ont généré la création de 5.098 emplois en 2020. Si on regarde région par région, on constate que la Flandre a montré la plus grande résilience, tandis que la Wallonie a reculé par rapport aux chiffres records affichés en 2019. Bien sûr, le Covid-19 continuera à jouer un rôle majeur en 2021, mais probablement dans un sens plus positif. Il semble que les plans d'investissement aient été simplement retardés et non annulés au cours de l'année dernière. La preuve : 66 % des répondants ont répondu positivement lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient l'intention d'établir ou d'étendre leurs activités en Belgique au cours de l'année à venir, contre seulement 10 % l'année dernière. Quant au Royaume-Uni, dans une réalité post-Brexit, il a maintenu son niveau de projets d'investissement en Belgique. Etant donné que d'autres grands investisseurs comme les États-Unis et la France ont réduit

drastiquement leur nombre de projets, le Royaume-Uni est même devenu le plus grand investisseur en Belgique. La Chine, quant à elle, a presque doublé son nombre de projets d'investissement dans notre pays.

Tous les indicateurs ne sont pas au vert

Cela dit, la Belgique doit rester attentive quant à son futur potentiel d'attractivité. Si notre pays dispose encore d'un certain nombre d'avantages importants, des pays comme l'Espagne et l'Italie progressent rapidement dans le Baromètre de l'attractivité. Le principal risque pour notre pays est désormais le niveau de notre fiscalité et la complexité de notre système fiscal, qui ont dépassé le coût de la main-d'œuvre comme principale préoccupation des investisseurs.

Cette main-d'œuvre, bien qu'elle soit toujours considérée comme un atout pour la Belgique, peut être améliorée dans un domaine particulier. Les investisseurs interrogés par l'étude d'EY estiment en effet qu'il faudrait investir davantage dans des compétences numériques spécifiques. Ceci représente à la fois une menace et une opportunité, car ces mêmes investisseurs font valoir que l'économie numérique représente un moteur de croissance pour la Belgique. Mais pour donner à ce moteur le carburant dont il a besoin, les connaissances



Tristan DHONDT, EY Belgium Partner



LA BELGIQUE PEUT ENCORE S'APPUYER SUR DE NOMBREUX ATOUTS, COMME LA QUALITÉ DE SA MAIN D'ŒUVRE ET SON SYSTÈME D'ÉDUCATION QUI SONT APPRÉCIÉS PAR LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

Marie-Laure MOREAU, EY Belgium Partner

et l'expertise doivent encore être renforcées dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la robotique, du big data et de l'analytique, ainsi que de la cybersécurité.

Quel potentiel pour l'avenir ?

Mais aucun secteur n'est plus important pour la croissance future de la Belgique que celui des technologies propres et de la haute technologie industrielle. Cette tendance est apparue l'année dernière, lorsqu'un tiers des personnes interrogées ont souligné que ces industries constituaient une perspective de croissance majeure. Dans l'étude de cette année, ce secteur arrive tout simplement en tête de liste des secteurs les plus importants pour stimuler les investissements directs étrangers en Belgique. Il est évident que le « Green Deal » lancé par l'Union européenne joue un rôle important dans cette optique, mais la recherche de technologies et de

modèles commerciaux neutres en carbone ou durables est devenue une vraie force motrice. Cela ne signifie pas pour autant que ce secteur soit le seul à connaître une dynamique d'investissement. L'année dernière, le secteur pharmaceutique a considérablement progressé dans le classement des secteurs ayant attiré le plus d'investissements, en grande partie pour des raisons évidentes liées à la pandémie de coronavirus. La logistique est aussi un domaine important pour les IDE belges : l'année dernière, elle a occupé la première place en termes de création d'emplois.

Et ce n'est pas tout : « *La Belgique peut encore s'appuyer sur de nombreux atouts, comme la qualité de sa main d'œuvre et son système d'éducation qui sont appréciés par les investisseurs étrangers* », insiste Marie-Laure Moreau. « *Mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers et nous devons garder cet avantage en élevant encore davantage cette qualité en investissant dans*

les technologies industrielles, digitales et environnementales ». Et pour Patrick Rottiers, le CEO d'EY Belgique, il faut plus que jamais tirer les leçons de ce rapport : « *Si nous les utilisons correctement, nous serons en mesure de saisir les opportunités de croissance future. Un simple exemple : le fait que les investisseurs insistent sur le manque de compétences en Belgique dans le domaine de l'IA et de la robotique, tout en désignant l'économie numérique comme l'un des premiers secteurs à tirer la future croissance belge, démontre qu'il y a certains signaux qu'on ne peut pas ignorer.* » Quant à la fiscalité, elle doit redevenir une priorité. Pour EY, il est important que notre pays continue à être compétitif par rapport à ses voisins. Il faudra donc bien tenir à l'œil l'impact de la récente décision du G7 sur attractivité du taux fiscal, qui est une avancée positive. Notre pays aura tout intérêt à s'aligner sur ce que les autres pays font ou vont faire. ■

Les recommandations formulées par EY

1. SE CONCENTRER SUR LES INVESTISSEURS DÉJÀ ÉTABLIS

Il faut continuer à prêter attention aux entreprises déjà établies en Belgique, car elles sont confrontées à l'instabilité politique et législative et à une mobilité de moins en moins performante. Une étape importante est sans aucun doute la simplification des procédures administratives et réglementaires, ainsi que la création d'un climat social stable et d'un cadre d'investissement juridico-fiscal solide.

2. RÉDUIRE LE TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS À 20 %

Bien que le premier tax shift ait réduit le taux d'imposition des sociétés à un niveau plus acceptable de 25 %, la charge fiscale globale reste un obstacle majeur pour attirer de nouveaux investissements. La recommandation d'EY est de réduire encore le taux d'imposition des sociétés pour l'amener à 20 %.

3. INVESTIR DANS LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Les compétences numériques sont depuis longtemps citées comme une priorité pour les pays qui cherchent à attirer les investissements internationaux. Le nouveau rôle de la technologie engendré par la crise du coronavirus - expériences numériques des clients, environnements de travail « phygitaux » et lignes de production et back-offices plus automatisés - en fait une nécessité absolue.

4. METTRE L'ACCENT SUR LES TECHNOLOGIES PROPRES ET LA HAUTE TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

La Belgique a la possibilité de devenir un acteur majeur dans le secteur des technologies propres. Cela peut se faire en se concentrant sur un écosystème dynamique d'entreprises actives dans les technologies et les technologies vertes, en simplifiant les mesures fiscales et en introduisant des incitants pour stimuler l'adoption de nouvelles technologies.

Une sortie de crise sous forme d'anniversaire

Credendo, l'agence de crédit publique à l'exportation, a 100 ans!



SI 2021 EST UNE ANNÉE ANNIVERSAIRE POUR CREDENDO, 2020 AURA ÉTÉ CELLE DE LA CRISE, COMME POUR TOUS LES ACTEURS ÉCONOMIQUES. À L'HEURE DE PUBLIER SON RAPPORT ANNUEL, L'AGENCE FAIT LE BILAN D'UNE ANNÉE COMPLIQUÉE OÙ ELLE A ASSURÉ UN SOUTIEN SOLIDE AUX ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE PANDÉMIQUE. À ÉPINGLER : DES REVENUS DE PRIMES D'ASSURANCE QUI RESTENT SOLIDES, UNE NOUVELLE GARANTIE FINANCIÈRE ET UN PROGRAMME DE RÉASSURANCE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT AFIN DE SOUTENIR L'ÉCONOMIE BELGE DURANT LA PANDÉMIE DE COVID-19, ET ENFIN LA NOUVELLE ENTITÉ FUSIONNÉE, CREDENDO – GUARANTEES & SPECIALITY RISKS, QUI PERMETTRA AU GROUPE D'OCCUPER UNE PLACE DE PREMIER PLAN SUR LE MARCHÉ DU CAUTIONNEMENT.

■ par Yves-Etienne MASSART

Crise oblige, 2020 aura été synonyme de niveaux d'incertitude et de mesures de soutien sans précédent. L'incertitude accrue causée par la pandémie a mis en avant le secteur de l'assurance-crédit. L'agence de crédit à l'exportation publique belge, Credendo – Export Credit Agency, a rapidement réagi en lançant un programme de réassurance pour le compte de l'État afin de soutenir les assureurs-crédit privés, et donc protéger les limites de crédit des exportateurs. Une mesure de soutien à l'économie qui aura permis de réduire les dégâts causés par la crise économique.

Chiffres clés de 2020

L'agence s'en félicite : les revenus des primes d'assurance sont restés solides, à 334 millions d'euros, ce qui représente même une augmentation de 6,1% par rapport à l'année précédente et indique que la pandémie n'a pas impacté le chiffre d'affaires de Credendo. En termes de sinistres, le loss ratio net a augmenté à 72,5 %, contre 41

% l'année précédente. Même si les pertes n'ont pas atteint les niveaux anticipés à la fin de l'année 2020, Credendo a toutefois clôturé l'année avec un déficit de 83 millions d'euros. Celui-ci est principalement dû au portefeuille d'investissements, à la suite de la détérioration des marchés financiers au premier semestre de 2020, et aux provisions prudentes effectuées pour faire face à d'éventuels sinistres vu la détérioration des risques.

Quant à la valeur des transactions assurées, elle a légèrement diminué, passant de 84,6 à 83,7 milliards d'euros. « Tout compte fait, bien que les résultats ne soient pas favorables, cela aurait pu être encore bien pire dans le contexte actuel de la pandémie mondiale », déclare Dirk Terweduwe, CEO du groupe Credendo.

Regarder vers l'avenir

Pour l'avenir, Credendo affiche clairement son ambition de poursuivre sa croissance.

Raison pour laquelle l'agence a commencé à préparer en 2020 la fusion de ses deux entités spécialisées, Credendo – Excess & Surety et Credendo – Single Risk. La fusion s'est achevée au début du mois de juin 2021. Elle présente plusieurs avantages selon son management : « La nouvelle entité dispose d'un capital de base plus important et son réseau de succursales à travers l'Europe s'est renforcé. Ce sont des éléments essentiels dans notre progression. Notre objectif est d'occuper une place de premier plan sur le marché des assurances spécialisées en proposant des cautions, des couvertures en excédent de sinistre et complément de garantie (« top-up ») ainsi que des polices d'assurance single risk », ajoute Nabil Jijakli, Deputy CEO de Credendo.

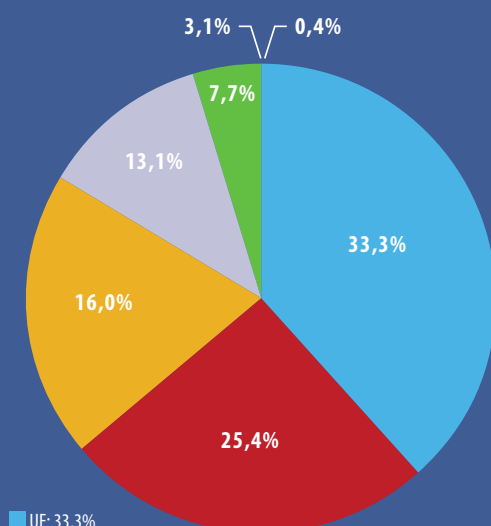
Grâce à cette nouvelle structure, l'agence espère être en mesure de répondre à la demande croissante des grandes entreprises et des PME, ainsi que des banques, et de s'ouvrir à de nouveaux marchés et à une nouvelle clientèle. ■



POUR SON
100^{ÈME} ANNIVERSAIRE,
CREDENDO A CRÉÉ ET
PUBLIÉ UNE BANDE
DESSINÉE ORIGINALE

LE ZOOM

Répartition géographique de l'exposition
aux risques sur les différents continents:



UE: 33,3%
 Asie : 25,4%
 Afrique : 16,9%
 autres pays européens : 13,1%
 Amérique centrale et du Sud : 7,7%
 Amérique du Nord : 3,1%
 Océanie : 0,4%

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES NOTATIONS DU RISQUE PAYS DE CREDENDO

Sans surprise, l'année 2020 a été marquée par une vague de dégradations des notations. L'ampleur du choc varie selon les pays et les régions. Les régions dépendantes du tourisme – comme les Caraïbes, l'Europe du Sud et l'Asie du Sud-Est – ont été particulièrement touchées, tout comme les pays dépendants des exportations de pétrole et de matières premières. Les pays fortement endettés et disposant de faibles réserves de change ont également eu des difficultés à mettre en place des mesures de soutien.

L'économie mondiale a connu une contraction de 3,3 % en 2020, ce qui se reflète clairement dans les notations de risque de Credendo. L'agence a dégradé la notation du risque politique à court terme (ST) de **49 pays**, contre **3 relèvements** seulement. L'Amérique latine (où les notations de 21 pays ont été dégradées) a été la plus touchée, suivie de l'Asie (11 dégradations) et de la région Europe et CEI (9 dégradations).

En ce qui concerne la classification du risque politique à moyen et long termes (MLT), **16 pays ont été dégradés**: six en Afrique subsaharienne, quatre dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, et quatre en Amérique latine. **Cinq pays** avaient vu leur **notation relevée** avant que la Covid-19 ne soit déclarée au stade de pandémie, dont quatre se situant dans la région Europe et CEI. Le nombre de dégradations reste relativement faible, ce qui s'explique en partie par le fait que ces dernières années les dégradations du risque politique à MLT ont largement dépassé les relèvements.

Prix à la production : L'explosion ?



LA CRISE DE LA COVID-19 A IMPACTÉ L'ÉCONOMIE MONDIALE DE FAÇON MULTIPLE. UN ÉLÉMENT RÉCENT D'INQUIÉTUDE CONCERNE LA FORTE AUGMENTATION DU PRIX DE CERTAINES MATIÈRES PREMIÈRES, QUI AFFECTE DÉJÀ DE NOMBREUSES ENTREPRISES. FAUT-IL CRAINdre DES IMPACTS À LONG TERME SUR LE TISSU ÉCONOMIQUE WALLON ?

■ par Jean-Christophe DEHALU

Les prix de nombreuses matières premières explosent

Les indicateurs synthétiques permettant de suivre l'évolution globale du prix des matières premières sont unanimes, les prix augmentent, et fortement. L'indice Thomson Reuters/CoreCommodity CRB¹, repris au graphique ci-contre en est l'illustration. Aujourd'hui, il a largement dépassé son niveau d'avant crise.

Cette tendance globale recouvre bien entendu des réalités diverses en fonction

des domaines.

Ainsi, les **produits énergétiques** connaissent une très forte progression depuis un an, singulièrement pour les produits pétroliers. De leur côté, les **produits « agricoles »** affichent des réalités plus diverses même si leurs prix sont globalement orientés à la hausse depuis un an.

Le prix du **bois**, matériau particulièrement recherché au niveau mondial, a lui très fortement progressé depuis un an, mais montre des signes d'apaisement depuis début mai. Cet élément pourrait laisser espérer une stabilisation des processus de

production, largement perturbés par la crise sanitaire. Néanmoins, la forte demande liée notamment aux plans de relance et aux booms immobiliers devrait continuer d'influencer le cours de ce matériau.

Le cours des **matières premières industrielles**, notamment les **métaux**, a connu une hausse généralisée depuis 1 an. Elle est particulièrement marquée pour les métaux « traditionnels » comme le cuivre, l'étain ou encore l'aluminium. La reprise de l'activité industrielle globale, couplée à une reprise lente de l'offre, explique bien entendu l'essentiel de ces tendances.

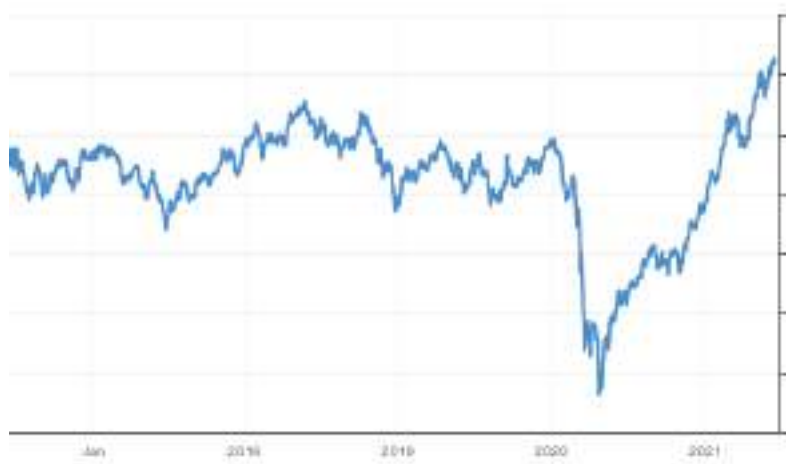
Les **métaux rares** ont de leur côté affiché des évolutions encore plus marquées. Ainsi, le cours du lithium a pratiquement doublé sur un an (tiré notamment par la transition des parcs automobiles vers les technologies électriques), celui du cobalt a progressé de 35% (pour les mêmes raisons) et celui du rhodium a progressé de 35%, bien qu'il affiche une baisse récente.

Et n'ont été évoqués jusqu'ici que les éléments de prix. Dans de nombreux cas, les matériaux ne sont simplement plus (ou pratiquement plus) disponibles. Quel que soit le prix proposé.

Des causes multiples

Comme évoqués, plusieurs éléments expliquent ces augmentations extraordinaires des prix des matières

Indice CRB



Source : Trading Economics (14 juin 2021)

(1) Cet indice est composé des prix de 19 matières premières cotées sur les marchés d'échange NYMEX, LME et CME. Ces prix sont agrégés en 4 groupes, auxquels une pondération spécifique est attribuée

(2) <https://www.lecho.be/les-marches/live-blog/les-marches-tendent-de-se-relander-vendez-danone-kbc-chute-et-freine-le-bel-20/10308618#761953>

(3) <https://www.lecho.be/les-marches/live-blog/le-deal-belron-une-bonne-affaire-pour-la-valorisation-de-d-ieteren/10308300#761889>



LES PRODUITS « AGRICOLES »
AFFICHENT DES RÉALITÉS
PLUS DIVERSES MÊME
SI LEURS PRIX SONT
GLOBALEMENT ORIENTÉS À
LA HAUSSE DEPUIS UN AN.

premières. Les difficultés rencontrées par les chaînes de production mondiale liées aux conséquences de la crise sanitaire sont un des éléments majeurs avec la reprise de l'activité économique mondiale depuis mi 2020. La pénurie de containers de ce début d'année illustre parfaitement cette situation.

Des éléments externes spécifiques jouent également, comme la vague de sécheresse au Brésil (tirant à la hausse les cours du maïs) ou les vagues de froid récentes aux États-Unis et en Europe (tirant à la hausse les cours du blé). Le blocage récent du canal de Suez pourrait également être classé dans cette catégorie. De même, des tensions géopolitiques et commerciales sont à mentionner (comme la dégradation des relations Chine-Australie qui a tiré à la hausse les cours du charbon).

D'autre part, les effets d'anticipation liés aux impacts des plans de relance sur la demande mondiale jouent un rôle important, tirant les prix à la hausse. Les changements technologiques, notamment liés à l'essor de la voiture électrique, ne doivent pas non plus être négligés.

Enfin, il convient de mentionner les phénomènes spéculatifs, notamment en Asie, qui commencent à être régulés²⁸³.

Force est donc de constater que les raisons

de ces importantes augmentations de prix sont multiples, diverses et d'ampleurs variables. Une solution simple, rapide et durable à ces enjeux ne semble donc pas pouvoir se dessiner facilement.

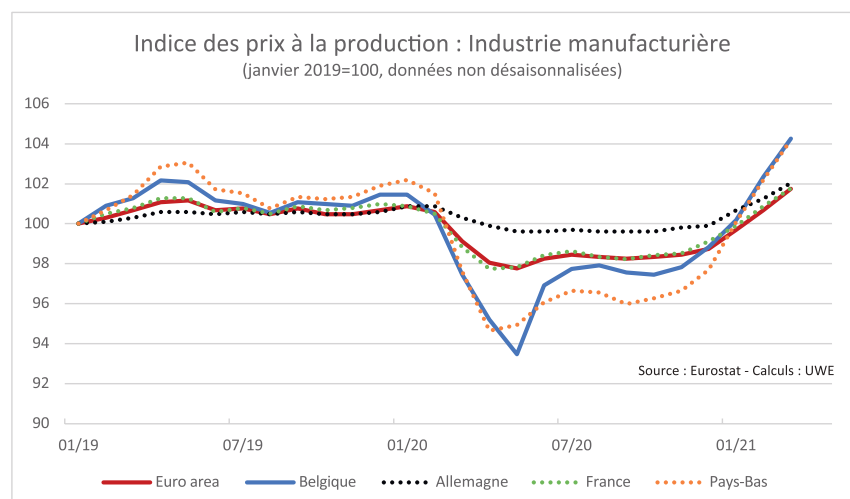
Les impacts sur les entreprises wallonnes sont déjà importants

Ces tendances mondiales impactent bien entendu directement les économies européennes, et singulièrement la Belgique et la Wallonie. Comme le montre le

graphique ci-contre, les prix à la production dans l'industrie manufacturière augmentent de façon spectaculaire depuis mi-2020.

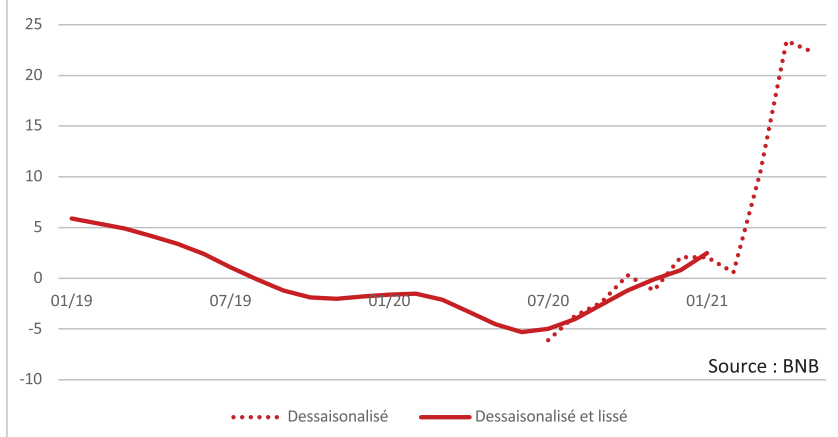
La position des entreprises au milieu des chaînes de valeurs mondiales, avec une présence faible en aval de celles-ci, les place dans une position de négociation inconfortable avec leurs clients et donneurs d'ordre. Leur capacité à répercuter ces hausses sur leurs prix en est ainsi largement limitée.

Les anticipations des industriels wallons quant aux prix sont particulièrement préoccupantes. En effet, les dernières





Prévisions relatives aux prix par l'industrie wallonne
(enquête mensuelle sur la conjoncture)



enquêtes placent celles-ci à des niveaux particulièrement élevés. L'ampleur de l'impact de ces tensions sur les prix risque donc de largement perturber les équilibres de notre industrie.

Quelles conséquences macroéconomiques?

Dans ce contexte, plusieurs défis se posent immédiatement. L'augmentation des prix à la production, singulièrement dans l'industrie, pose d'importants enjeux en termes de pression sur les marges des entreprises et de répercussion sur les prix de vente. Si une brève période de tension

sur les prix à la production pourrait être absorbée par une baisse temporaire des marges des entreprises, une longue période de volatilité aurait des conséquences économiques importantes. D'une part, elle signifierait un retour probable de l'inflation (abordée au point suivant), mais également un recul des investissements, des pertes de marché et, in fine, des arrêts d'activité.

Au-delà des impacts à court terme sur l'activité industrielle, des tensions durables sur les prix des matières premières pourraient aboutir à des poussées inflationnistes sur les prix à la consommation. Cette situation s'observe déjà sur certains marchés (informatique,

meubles en bois...), mais les niveaux d'inflation observés en Europe restent à ce stade maîtrisés. Pour l'instant, la plupart des prévisionnistes se montrent rassurants et tablent sur un caractère temporaire des perturbations externes (perturbation des chaînes logistiques, manque de capacité de production...).

Quid si l'inflation revenait tout de même?

En effet, ces hypothèses pourraient ne pas être vérifiées et un retour durable de l'inflation pourrait avoir lieu, en raison d'éléments externes imprévus ou d'une résolution trop lente des problèmes structurels évoqués ici.

Une telle éventualité serait particulièrement impactante pour l'économie régionale à plusieurs égards.

Parmi les effets macroéconomiques majeurs, la compétitivité des entreprises serait rabotée en raison de l'indexation automatique des salaires, impact une nouvelle fois difficilement répercutable sur les prix de vente. D'autre part, le service de la dette publique redeviendrait progressivement plus onéreux si un resserrement de la politique monétaire devait être envisagé pour contenir les poussées inflationnistes. Des choix politiques délicats se poseraient alors. ■

Brexit: l'histoire sans fin



DEPUIS LE 1ER JANVIER 2021, LE BREXIT EST DEvenu UNE RÉALITÉ. SUITE AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UNION EUROPÉENNE LE 31 JANVIER 2020, UNE PÉRIODE DE TRANSITION AVAIT ÉTÉ INSTAURÉE ET A COURU JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020. AU COURS DE CETTE PÉRIODE, D'INTENSES NÉGOCIATIONS ENTRE LES DEUX PARTIES ONT EU LIEU ET ONT ABOUTI LE 24 DÉCEMBRE 2020 À UN ACCORD COMMERCIAL ET DE COOPÉRATION. CET ACCORD DÉFINIT DES RÉGIMES PRÉFÉRENTIELS DANS DES DOMAINES TELS QUE LE COMMERCE DES BIENS ET DES SERVICES, LE COMMERCE EN LIGNE, LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES MARCHÉS PUBLICS, L'AVIATION ET LE TRANSPORT ROUTIER, L'ÉNERGIE, LA PÊCHE, LA COORDINATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, LA COOPÉRATION POLICIÈRE ET JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE, LA COOPÉRATION THÉMATIQUE ET LA PARTICIPATION DU ROYAUME-UNI AUX PROGRAMMES DE L'UNION. IL EST ÉTAYÉ PAR DES DISPOSITIONS CENSÉES GARANTIR DES CONDITIONS DE CONCURRENCE ÉQUITABLE ET LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX. BIEN QU'IL NE CORRESPONDE EN AUCUN CAS AU NIVEAU D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE QUI EXISTAIT LORSQUE LE ROYAUME-UNI ÉTAIT UN ÉTAT MEMBRE DE L'UE, L'ACCORD DE COMMERCE ET DE COOPÉRATION VA AU-DELÀ DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE TRADITIONNELS.

■ par Jean-Christophe DEHALU

Des conséquences majeures sur les entreprises et les citoyens

Vouloir résumer l'ensemble des conséquences du Brexit en quelques pages serait illusoire, tant celles-ci sont nombreuses, complexes et parfois imprévues. Quelques grandes thématiques peuvent cependant être synthétisées.

Circulation des citoyens : La libre circulation des citoyens européens au Royaume-Uni a pris fin le 1er janvier 2021. Les Européens souhaitant travailler au RU doivent ainsi obtenir un permis de travail dans le cadre d'un système de visa à points.

Les citoyens européens qui travaillaient au RU avant cette date conservent cependant leur droit de résidence et de travail. Le Royaume-Uni est tenu de traiter de la même manière les ressortissants de tous les États membres de l'Union. Le Royaume-Uni ne fait plus partie du programme Erasmus. Par contre, au niveau touristique, aucun visa ne sera nécessaire aux Européens ou aux Britanniques.

Commerce de biens : Le principal élément à relever est l'absence de tarifs douaniers et de quotas. Il s'agit là d'un élément particulièrement positif qui permettra de maintenir une certaine fluidité dans les échanges commerciaux entre les deux parties. À court terme du moins, car

l'accord prévoit une série de scénarios qui permettraient l'introduction de tarifs douaniers.

Plus précisément, cette absence de tarifs douaniers et de quotas s'accompagne logiquement d'un dispositif d'**encadrement des règles de la concurrence**, permettant de garantir le level playing field indispensable à la sauvegarde du fonctionnement du marché unique. Ainsi, les deux parties se sont engagées à maintenir des normes élevées dans les domaines de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique, les droits sociaux, la transparence fiscale et les aides d'État. Ces éléments ont pour objectif d'éviter un dumping social ou

environnemental du côté britannique et de garantir l'équité entre les acteurs économiques. Cependant, les Britanniques ne se voient pas imposer d'« alignement dynamique » de leurs normes sur celles de l'UE, et ne devront pas suivre automatiquement et linéairement les évolutions législatives européennes. Comme garde-fou, si d'aventure les normes des deux régions venaient à diverger trop fortement, la réintroduction de droits de douane pourra être envisagée sur les produits concernés.

De plus, les flux commerciaux ne bénéficient plus, et c'est un euphémisme, de la fluidité qui prévalait lorsque le Royaume-Uni faisait partie du marché unique. En effet, de nouvelles formalités douanières s'imposent à présent aux entreprises et ce, des deux côtés de la Manche. Les marchandises européennes à destination du Royaume-Uni font à présent l'objet d'une déclaration en douane. D'autre part, des déclarations d'exportation doivent être remplies par les entreprises britanniques qui exportent vers l'EU, et les importateurs de produits britanniques doivent eux remplir des déclarations d'importation. Si ces formalités administratives ne sont pas insurmontables pour les entreprises, elles

complexifient les démarches d'exportation, et augmentent inévitablement les coûts de commercialisation.

La pêche : Une concession européenne importante porte sur la réduction progressive des quotas de pêche dans les eaux britanniques des pêcheurs européens. Concrètement, une période de transition de 5 ans et demi a été conclue, pendant laquelle des droits d'accès réciproques restent inchangés, avec un transfert progressif de quotas de l'UE au Royaume-Uni. À la fin de cette période, 25% des quotas européens auront été rendus aux pêcheurs britanniques. À partir de l'été 2026, l'accès aux eaux britanniques sera négocié annuellement, sans garantie de quota pour les pêcheurs européens. Assez logiquement, cet aspect de l'accord concerne peu la Wallonie.

Commerce de services : La fin du passeport financier pour les opérateurs britanniques est certainement un des éléments les plus impactants de l'accord. Concrètement, les institutions financières britanniques ne pourront plus vendre directement leurs produits financiers dans les pays de l'UE et doivent à présent passer par des filiales installées sur le continent pour réaliser ces opérations.

Transport : Lorsque le Royaume-Uni était

membre de l'UE et participait au marché unique et à l'union douanière de l'UE, les opérateurs de services de transport pouvaient exercer librement leurs activités au sein du marché unique sur la base d'une licence ou d'une autorisation unique. À présent, toutes les sociétés de transport qui effectuent des opérations entre l'UE et le Royaume-Uni doivent veiller au respect des exigences en matière de certification de l'UE et du Royaume-Uni respectivement. Par ailleurs, comme le Royaume-Uni ne fait plus partie du marché de l'aviation de l'UE, entièrement libéralisé, les compagnies aériennes britanniques ne sont plus considérées comme des transporteurs de l'UE. Par conséquent, les compagnies aériennes britanniques ne peuvent plus bénéficier des mêmes droits de trafic dans l'espace aérien de l'UE. Des modalités de coopération dans les domaines de la sécurité aérienne, de la sûreté et de la gestion du trafic aérien doivent encore être précisées.

Énergie : Le Royaume-Uni ne participe plus au marché intérieur de l'énergie de l'UE et doit conduire ses échanges commerciaux avec l'UE en tant que pays tiers. L'accord prévoit néanmoins la possibilité d'élaborer, au fil du temps, des mécanismes distincts pour les échanges par interconnexions,





LA LIBRE CIRCULATION DES CITOYENS EUROPÉENS AU ROYAUME-UNI A PRIS FIN LE 1^{ER} JANVIER 2021. LES EUROPÉENS SOUHAILANT TRAVAILLER AU RU DOIVENT AINSI OBTENIR UN PERMIS DE TRAVAIL DANS LE CADRE D'UN SYSTÈME DE VISA À POINTS.

sur la base d'un modèle de couplage. Le Royaume-Uni cessera en outre de participer à l'action conjointe de l'UE contre le changement climatique. Dans ce cadre, l'UE et le Royaume-Uni ont convenu d'établir un nouveau cadre pour leur future coopération dans le domaine de l'énergie, qui garantira l'efficacité de leurs échanges transfrontières.

Participation aux programmes européens

européens : En tant que pays tiers, le Royaume-Uni n'a pas le droit de prendre part aux programmes de l'Union étant donné qu'ils sont réservés aux États membres de l'UE. Toutefois, lorsqu'il y a de l'intérêt de l'UE, des pays qui ne sont pas membres peuvent participer à certains programmes à des conditions clairement définies. Les parties se sont finalement entendues sur la participation continue du Royaume-Uni aux programmes suivants de l'Union : programme «Horizon Europe», programme Euratom de recherche et de formation, ITER, Copernicus et le système de surveillance et de traçage par satellite de l'Union européenne.

Impact du Brexit sur la Wallonie

Dans une étude commandée par l'Awex auprès de la KUL¹, la professeur Hylke Vandenbussche estime que l'accord signé

en décembre 2020 s'inscrit dans l'optique d'un Brexit « dur » plutôt que doux. Elle estime que les conséquences à long terme seront importantes pour plusieurs raisons.

Premièrement, la mise en place d'un mécanisme de défense commercial (Trade Defense Instruments, TDIs) permet aux deux parties d'initier des mesures antidumping, antisubventions et de sauvegarde impliquant que chaque partie peut fixer unilatéralement des droits de douane chaque fois qu'elle trouve des éléments de preuve indiquant que l'autre partie pratique le dumping sur son marché ou accorde des subventions à ses produits exportés. Mais même en l'absence de dumping et de subventions, un pays peut protéger unilatéralement une de ses industries s'il y a des indications de "dommage grave" de l'industrie qui exigent une protection temporaire. Sur le long terme, des mesures protectionnistes sont donc à attendre.

Ensuite, l'accord prévoit que chaque partie peut fixer ses propres normes pour ses produits, ses normes environnementales, ses normes de santé, etc. L'introduction de normes britanniques différentes de celles de l'UE aura un impact sur les exportateurs européens qui entraînera des coûts supplémentaires et augmentera l'incertitude relative à l'évolution

réglementaire.

Enfin, les règles d'origine qui permettent le libre-échange tarifaire entre le Royaume-Uni et l'UE27 ne concernent que les produits qui présentent des niveaux minimums de production «propre». Pour de nombreux produits à teneur "étrangère" supérieure à la limite imposée, les tarifs douaniers s'appliqueront.

Dans ce même rapport, l'impact socio-économique du Brexit pour la Wallonie est estimé à une perte de 2.500 à 10.000 emplois et de 691 millions d'euros à 2,7 milliards d'euros de valeur ajoutée.

En conclusion

L'accord signé entre l'Union européenne et le Royaume-Uni est donc tout sauf une poursuite de la situation législative antérieure au Brexit. Les conséquences sur les entreprises européennes sont importantes, et pourraient l'être encore davantage avec le temps. Dans ce contexte, un soutien fort des autorités aux exportateurs, au travers d'une opérationnalisation rapide des moyens liés à la Brexit Adjustment Reserve (BAR) est un impératif. L'UWE l'a plusieurs fois martelé et suit ce dossier avec la plus grande attention.



UWE ON TOUR

Zentech

www.zentech.be

Début mai, Olivier de Wasseige a visité l'entreprise liégeoise de biotechnologie Zentech, spécialisée dans le dépistage de masse des populations, prioritairement infantiles. Pour être plus précis encore : une expertise rare et pointue dans le diagnostic des pathologies survenant aux premiers stades de la vie, de la naissance à l'adolescence, et dans le diagnostic des maladies chroniques touchant aussi bien les enfants que les adultes. Cette visite fut l'occasion également de rencontrer Christian Becker, tout nouveau CEO depuis fin 2020. Ensemble, ils ont évoqué la situation de Zentech et l'actualité dans laquelle elle s'est retrouvée plongée depuis le début de la crise de la Covid-19. Sa réactivité et son expertise l'avaient en effet propulsée sous les projecteurs des médias grâce à la mise au point de tests sérologiques rapides de détection du Coronavirus. S'en est suivi un conflit de plusieurs mois avec l'Etat belge, à propos de la livraison de ces tests malgré un contrat en bonne et due forme. Conflit qui n'a trouvé une issue négociée qu'en fin d'année dernière. Un épisode dont Zentech se serait finalement bien passé...

Le nouveau patron de Zentech le reconnaît, la société a dû batailler ferme pour s'en sortir. Sa volonté est de passer désormais à la vitesse supérieure au niveau commercial et de doper ses ventes au-delà de la Belgique et des pays voisins. L'entreprise, réputée pour son potentiel en R&D et pour sa production, n'arrivait en effet pas à franchir un cap supplémentaire à la grande exportation.

Les nouveaux développements de la société devraient offrir de belles perspectives en termes d'emplois. Pour y arriver, Zentech doit résoudre un problème de taille critique pour aborder certains marchés et elle s'est donc lancée à la recherche de partenaires en Wallonie et au-delà pour développer une

expertise accrue en matière réglementaire en fonction d'une législation de plus en plus contraignante. Autre défi : trouver des personnes qualifiées pour travailler en entreprise, alors que celle-ci fait souvent le constat de se retrouver face à des scientifiques purs, peu préparé(e)s à travailler dans un tel environnement.

En ayant pour ambition de devenir un acteur incontournable de la biotechnologie sur le marché international, Zentech peut déjà s'appuyer sur des collaborations avec des universités et des hôpitaux universitaires. La biotech liégeoise doit également franchir un autre cap : aujourd'hui, malgré son expertise, elle n'a pas encore la maîtrise de la totalité de la chaîne et sur tous les équipements de diagnostic. Elle veut donc arriver à s'affranchir de cette dépendance. Les chantiers ne manquent donc pas, mais les opportunités existent, car certains marchés, qui ne sont pas encore mûrs, n'intéressent pas les multinationales. Zentech y a donc une très belle carte à jouer.

Olivier de Wasseige souligne le fait que Zentech symbolise la Wallonie de demain : *"L'entreprise exporte beaucoup et des produits de haute technologie. C'est précisément cette image de haute technologie que doit cultiver la Wallonie. Le potentiel que l'on a en termes de recherche et de développement, particulièrement dans le secteur des biotechnologies, est vraiment une des grandes forces de frappe de notre écosystème wallon"*.

Parmi les principaux challenges que l'entreprise doit relever pour son développement international, Zentech est bien conscient qu'elle doit arriver à s'adapter aux spécificités et aux besoins de chaque pays. Ce qui n'est pas une mince affaire quand on sait que son secteur d'activité est de plus en plus régulé et loin d'être harmonisé. Cela



nécessite de développer une expertise pour chaque pays ciblé, ce qui est très consommateur en temps et en énergie. L'effort à faire est donc à la mesure des ambitions de son nouveau CEO, qui vise une augmentation du nombre de pays vers lesquels l'entreprise exporte actuellement (soit 36 pays), avec un renforcement significatif en Amérique Latine.

Enfin, élément clé pour les futurs développements, il y a l'objectif de la certification IVDR, la certification des dispositifs médicaux de diagnostics in vitro

Défis et problématiques :

Christian Becker n'en fait pas mystère : l'emploi est un enjeu capital pour Zentech, que ce soit au niveau du recrutement et de la formation. Autre enjeu de taille, le soutien à l'exportation : les problèmes et défis de Zentech sont fort semblables à ceux des petites et moyennes entreprises wallonnes. A ceci près que vu le métier très particulier de sa biotech, Christian Becker souligne l'intérêt d'une aide à l'exportation sectorielle et non plus géographique, comme par le passé.

Carte d'identité

Nom : Zentech S.A.

Représentant : Christian Becker, CEO

Secteur d'activités : pharmacie, biotechnologies

Localisation :

Liege Science Parc, Province de Liège

Date de création :

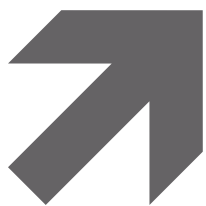
2001, dans le cadre d'un MBO

Personnel : 30 employés

Téléphone : 04/361 42 32

E-mail : info@zentech.be

Site Web : www.zentech.be



DEPUIS SEPTEMBRE 2017, LES ÉQUIPES DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES SONT PARTIES À LA RENCONTRE DE DIFFÉRENTES ENTREPRISES EN SILLONNANT LA WALLONIE. AUTANT D'OCCASIONS DE PARTAGER LA PASSION DES ENTREPRENEURS, MAIS AUSSI D'ÊTRE ATTENTIFS À LEURS DÉFIS ET PROBLÉMATIQUES.

AU FUR ET À MESURE DE CES RENCONTRES, DYNAMISME DRESSERA ICI LES PORTRAITS DE CES ENTREPRISES REPRÉSENTATIVES DE L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL WALLON...

Lambda-X

www.lambda-x.com

Après des mois de crise sanitaire, l'UWE a repris la route à la rencontre des entreprises wallonnes qui constituent notre tissu économique. Le 27 avril 2021, «UWE on tour» a fait escale chez Lambda-X située dans le Parc d'Activité Économique de Nivelles-Nord.

Spin-off de l'ULB au sein d'un laboratoire universitaire, Lambda-X déploie ses ailes à Nivelles en 2004 puis à Nivelles-Nord en 2014. Depuis 2015, elle fait partie du « Masters In Innovation Group ». Si l'entreprise peut être fière de son parcours, c'est parce qu'elle aussi su se servir de la crise de 2008 pour rebondir. Après l'obtention d'un CXO (financement d'un manager par la Région wallonne), elle a pu passer du cadre universitaire au niveau industriel et connaître une belle croissance !

Les 3 valeurs de l'entreprise – «Ouvrir», «Cocréer» et «Dériskuer» – traduisent bien la stratégie de l'entreprise. Pour Lambda-X, une force est de pouvoir identifier ses points critiques et ses aspects différenciés au sein de sa chaîne de valeurs. Pour elle, aller chercher ailleurs les éléments différenciants et développer des collaborations ne peut que renforcer le produit final et fait gagner un temps précieux au processus jusqu'à la commercialisation.

Après une visite des installations, des laboratoires et des « chambres blanches » de l'entreprise à la découverte de son expertise unique et de ses instruments optiques et métrologiques de hautes technologies, une réunion de travail a permis tout d'abord à Olivier de Wasseige de féliciter Lambda-X pour son exemple ! Il a ainsi rappelé que la Wallonie regorge de belles entreprises & start-up spécialisées dans les technologies de pointes alors qu'elles sont encore trop méconnues des jeunes qui hésitent à s'orienter vers les carrières scientifiques. Pour pallier à ce déficit, il a également fait écho au plaidoyer de l'UWE pour une réelle politique industrielle qui rationalise le paysage de la recherche et génère une meilleure articulation entre le monde de la recherche et le monde des entreprises, entre les universités, les Centres de Recherche et les Pôles de compétitivité.

Sur la question essentielle du renforcement des chaînes de valeurs à l'échelon régional, Olivier Dupont, CEO de Lambda-X, témoigne : « Pour l'entreprise, faire preuve d'ouverture d'esprit, d'agilité et passer au-dessus de la culture du secret est déterminant pour grandir et atteindre des objectifs ambitieux. Il ne fait pas de doute également, pour Lambda-X, qu'il faut oser discuter et partager avec d'autres



Olivier DUPONT

entreprises afin de développer des synergies wallonnes au sein d'un même secteur d'activité : Se connaître, c'est le nerf de la guerre ! Enfin, si la crise sanitaire nous a appris quelque chose, c'est la nécessité d'avoir des chaînes de valeurs proches au sein d'une même filière ! »

Carte d'identité

Nom : Lambda-X

Représentant : Olivier DUPONT, Phd, Chief Executive Officer

Secteur d'activités : Optique médicale, industrielle et aérospatiale

Localisation : Nivelles, Brabant wallon

Date de création : 1996

Téléphone : +32 67 79 40 80

E-mail : info@lambda-x.com

Site Web : www.lambda-x.com

Deltrian

www.deltrian.com

C'est à l'occasion de la Réception de Nouvel An de l'UWE qu'Olivier de Wasseige, accompagné pour l'occasion du Président du Conseil Européen Charles Michel et du Président de l'UWE Jacques Crahay, a visité les installations de Deltrian Group à Fleurus.

L'occasion de mettre en avant la résilience dont a fait preuve l'entreprise carolo au plus fort de la crise sanitaire.

Son cœur de métier ? La filtration de l'air, un domaine dans lequel la société a développé une expertise de pointe depuis 50 ans. Au fil de son histoire, elle s'est spécialisée dans la production de filtres à air et dans le développement de solutions de filtration. Comme le souligne son CEO, Timothée De Greift, l'entreprise est devenue une experte dans le contrôle de la qualité de l'air.

Cette expertise, Deltrian a cherché à la valoriser dès les premiers signes de développement de la pandémie de Covid-19, « *Rebondir, innover et s'adapter, c'est dans notre ADN* », explique Timothée de Greift. L'entreprise n'a donc pas hésité longtemps avant de se lancer dans la production de masques, en effet les matières premières pour la fabrication des filtres est similaires celle des masques buccaux. Une production qu'elle voulait localisée en Wallonie, une évidence ! C'était là tout l'enjeu pour aujourd'hui et demain, puisque le projet s'est développé à toute vitesse alors que la Belgique faisait face à une pénurie de masques chirurgicaux de qualité. Un défi autant économique que sociétal, qui a nourri la capacité d'adaptation et de rebond de l'entreprise.

Un redéploiement que l'UWE n'est pas peu fier d'avoir accompagné en soutenant l'entreprise wallonne dans ses démarches pour remporter l'appel d'offres lancé par le Gouvernement wallon qui a, au final, débouché aussi sur la création d'une coentreprise. Le projet a abouti en un temps record grâce à la mobilisation des bras financiers wallons : la Sogepa et la SRIW. "Au départ, la taskforce de la Région wallonne a identifié quatre acteurs potentiels pour procéder à la production

de masques chirurgicaux. Après examen, sur la base de critères objectifs (conformité aux normes du produit, engagement de disposer des matières premières, stabilité de l'investissement, crédibilité du business plan, délais de mise en œuvre,...), nous avons été sélectionnés", rappelle son CEO.

Une participation qui représente un investissement de 250.000 euros pour la Wallonie, auxquels il faut ajouter un prêt de 450.000 euros accordé par ses bras financiers. De quoi permettre à l'entreprise de voir grand : elle tablait au départ sur une production annuelle de 30 millions de masques sur deux chaînes de production. Des objectifs rapidement revus à la hausse pour doubler les capacités et atteindre 60 millions de masques par an, grâce à 4 lignes de fabrication. Chaque minute, ce sont dorénavant 160 masques qui sont produits !

Si l'entreprise a pu se réinventer en 2020 en s'assurant un avenir pour traverser la crise, elle a surtout réussi à développer une nouvelle activité pérenne. Pas évident dans un marché très concurrentiel ! Résultat, Timothée De Greift et ses équipes ont très vite compris qu'il ne fallait pas se reposer sur ses lauriers mais trouver un positionnement très pointu. C'est donc toute la capacité d'innovation de l'entreprise qui a été mobilisée pour offrir très rapidement un produit unique sur le marché. Dès le mois de février, Deltrian a donc réussi à proposer une nouvelle gamme de masques virucides et des purificateurs d'air dédiés à l'horeca.

Deltrian commercialise aujourd'hui une gamme complète de produits et dispositifs qui répondent au plus au niveau d'exigence sanitaire. L'entreprise



a même développé un e-shop : <https://health.deltrian.com/fr/>

Carte d'identité

Nom : Deltrian International

Représentant : Timothée De Greift, CEO

Secteur d'activités : Filtration de l'air, production de masques chirurgicaux

Localisation : Fleurus, Province de Hainaut

Date de création : 1967

Téléphone : 071/36 40 30

E-mail : filtration@deltrian.com

Site Web : www.deltrian.com





Pour la gestion de notre entreprise, c'est nous. Pour nos assurances, c'est notre courtier.

Nous nous donnons à fond pour notre entreprise, chaque minute compte. En bons gestionnaires, nous avons appris à déléguer. Pour nos assurances, tout naturellement, nous nous sommes tournés vers notre courtier, le spécialiste. Que ce soit pour protéger notre entreprise ou nous-mêmes. C'est un entrepreneur comme nous, il nous comprend, il rencontre les mêmes défis, il connaît son métier. Contactez toujours votre courtier pour vos assurances.

#ChacunSonMetier

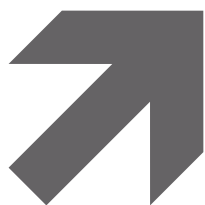
Plus d'informations sur www.courtierenassurances.be



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance

Deltrian

L'innovation « made in Wallonie » au cœur d'une nouvelle génération de masques buccaux !



TIMOTHÉE DE GREIFT, LE CEO DE DELTRIAN L'AVAIT ANNONCÉ EN PRIMEUR À L'UWE DÉBUT FÉVRIER : SON ENTREPRISE ALLAIT RAPIDEMENT DÉVELOPPER UNE INNOVATION MAJEURE : UN DISPOSITIF APPLIQUÉ SUR LES MASQUES POUR INACTIVER LE VIRUS EN DIX MINUTES. UNE INNOVATION QU'IL CONSIDÈRE COMME UNE AVANCÉE MAJEURE POUR LE RETOUR À LA VIE TANT ELLE PEUT RÉDUIRE DRASTIQUEMENT LE RISQUE DE CO-CONTAMINATIONS, LES CONTAMINATIONS CROISÉES, LES TRANSMISSIONS DE MALADIES NOCOSOMIALES, ETC.

■ par Yves-Etienne MASSART

Le projet est devenu réalité fin mars, avec le début de la commercialisation de masques chirurgicaux de type II sur lequel est greffé une solution d'extraits de fruits qui interagit directement avec le virus. Une nouvelle génération de masques qui est aussi le fruit d'un partenariat belgo-luxembourgeois entre l'entreprise fleurusienne et la grand-ducale Molecular Plasma Group. D'autres acteurs du marché européen et international des masques ont aussi adopté cette nouvelle technologie qui permettra ainsi d'en faire un standard pour la lutte contre les pandémies.

Outre la protection classique, ces nouveaux masques assurent la neutralisation à 99% de tout virus, Covid-19 compris, en un temps record. Le tout en assurant un confort de respiration identique à un masque classique. « *La couche virucide est totalement inoffensive pour le porteur* », assure Deltrian. Il s'agit d'acide citrique, un produit alimentaire biodégradable et inoffensif.

Pour Deltrian, ce nouveau produit qualitatif est un moyen de se différencier par rapport aux masques asiatiques inondant le marché sans contrôle qualité: « *Impossible, pour les masques classiques, de battre les prix asiatiques. Avec ce produit innovant que nous sommes actuellement les seuls à produire en Belgique, nous avons une longueur d'avance* ». Le but de Deltrian est désormais

de maintenir le volume de production en remplaçant les masques classiques par ceux de type II et de type IIR, avec application de virucide.

Miser sur l'innovation est l'option privilégiée par l'entreprise pour continuer à produire localement, tant il est impossible de s'aligner sur les prix bas pour des masques classiques fabriqués à très grande échelle sur d'autres continents.

Une manière intelligente d'aborder la reprise avec une longueur d'avance !

Thimothée De Greift n'est pas peu fier de relever qu'avec cette diversification des activités, Deltrian a créé près de 30 emplois. La preuve qu'il s'agissait d'un excellent choix stratégique.

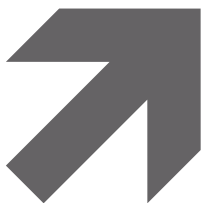
L'avenir ? Deltrian continue de mettre son énergie pour développer des solutions permettant un retour à la vie normale malgré la pandémie. Au-delà de ces nouveaux masques virucides,



Thimothée De Greift,
CEO de Deltrian, en grande conversation avec le
président du Conseil européen Charles Michel,
sous l'œil attentif d'Olivier de Wasseige

le département R&D a développé un masque réutilisable en silicone médical dans lequel on viendra glisser un filtre lui aussi imprégné de virucide. Les masques bien qu'essentiels ne sont qu'une des solutions développées par Deltrian, en effet, en tant qu'expert de la filtration de l'air depuis plus de 50 ans, la société continue d'innover dans le domaine de la filtration. Ils proposent une gamme de tours filtrantes qui assainissent l'air en moins de 20 minutes. ■

Management de l'innovation : déjà la 20^{ème} édition pour la formation de la LSM !



JANVIER 2022 SERA SYNONYME D'ANNIVERSAIRE POUR LA FORMATION EN MANAGEMENT DE L'INNOVATION DE LA LOUVAIN SCHOOL EN MANAGEMENT : ELLE EN SERA À SA 20^{ÈME} ÉDITION ! LA FORMULE DE CE PROGRAMME EXÉCUTIF A FAIT SES PREUVES DEPUIS DEUX DÉCENNIES.

■ par Yves-Etienne MASSART

De nombreuses organisations se retrouvent confrontées à ce type de questions, mais sont peu ou mal équipées pour y répondre. C'est pour relever ces défis que la Louvain School of Management organise depuis 2001 un programme exécutif en gestion de l'innovation, pour permettre aux participants et à leur entreprise de devenir des champions de l'innovation. Ce qui distingue aujourd'hui les entreprises performantes, c'est leur capacité à continuellement détecter, évaluer et exploiter de nouvelles opportunités, et à faire de cette capacité un avantage concurrentiel durable. Dans ce contexte, former à la gestion de l'innovation c'est permettre aux cadres d'une entreprise d'acquérir les compétences-clés de l'innovation

Puratos : l'innovation comme ADN

L'innovation, difficile d'y échapper en s'intéressant à Puratos. Le groupe belge à l'implantation internationale en parle sur son site internet dès les premiers mots qui retracent son histoire : « *Au cours des 100 dernières années, nous avons été animés par une passion pour l'innovation et la volonté d'améliorer continuellement tout ce que nous faisons.* » Et si vous êtes fin observateur de leur logo, vous découvrirez aussi, en-dessous du nom de l'entreprise, la mention « *partenaires fiables en matière d'innovation* ».

Pour Isabelle Cammaert, International Product Manager au sein de ce groupe qui distribue une gamme complète de produits innovants et offre une expertise en matière d'application aux artisans, à l'industrie, à la grande distribution et au secteur de la restauration rapide dans la boulangerie, la pâtisserie et la chocolaterie, innovation

a rimé en 2020 avec formation. Une formation au management de l'innovation suivie à la Louvain School of Management. « *L'innovation fait partie intégrante de notre métier et, au-delà des nombreuses formations internes, le groupe nous ouvre régulièrement les portes de formations externes. Le retour positif unanime de mes collègues sur cette formation très spécifique m'a motivé à la suivre. Ce type de formation est toujours très enrichissant, car il élargit toujours considérablement les perspectives. Je ne suis pas la première à la suivre et probablement pas la dernière non plus !* ».

Le soutien de son employeur pour suivre la formation n'était pas lié à un projet spécifique ou à un objectif précis, mais était davantage en lien avec une approche plus globale, en phase avec la politique de ressources humaines de l'entreprise, pour accompagner l'évolution de carrière d'Isabelle Cammaert. Il n'empêche que, dans sa fonction, elle est confrontée au quotidien aux défis de l'innovation, puisqu'elle encadre le développement des nouveaux produits à l'international, mais aussi la stratégie de « go to market » pour booster leur commercialisation dans chacun des pays où le groupe est présent. Ce qui représente 70 filiales, 55 usines dispersées dans 43 pays et une présence commerciale dans plus de 100 pays à travers le monde.

La combinaison entre approches théorique et pratique a particulièrement répondu à ses attentes, d'autant plus qu'une de ses priorités était de pouvoir implémenter, dans sa fonction, avec ses collaborateurs et au sein de Puratos, un maximum de ce qu'elle allait apprendre. Des attentes élevées qui, à l'entendre, ont été rencontrées : « *J'ai pu intégrer toute une série de choses, au quotidien dans mon travail, mais également m'appuyer*



Isabelle CAMMAERT, dans un centre d'innovation de Puratos

sur un cadre bien clair et solide pour réfléchir à certains développements stratégiques, pour me poser les bonnes questions. Aujourd'hui, ces questions-clés, je les ai bien en tête pour aborder tous les projets, elles sont mon fil rouge ! » Une approche qui servira aussi d'aide à la décision car, comme le rappelle Isabelle Cammaert, « *une dimension importante du processus d'innovation, c'est d'être en mesure, à un moment, de décider quels projets on garde et quels projets on arrête ! Même en période de croissance, les moyens, les ressources, ne sont jamais infinis. Il importe donc de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier.* »

Et puis, « *l'innovation, c'est bien plus que le brainstorming que la génération des idées, c'est aussi la gestion des business models, l'implémentation et quantité d'autres dimensions.* » Un constat partagé par l'ensemble des participants, issus comme chaque année de secteurs différents, d'entreprises de taille différentes, de profils de formation et d'expertise différents. Les défis sont à chaque fois eux aussi différents, mais ont également de nombreux points communs. Pour l'ensemble des participants, cette multiplicité d'approches et de regards croisés est un vrai « plus » de cette formation néo-louvaniste. ■

Bertrand de Wergifosse, un nouvel « ambassadeur » de l'innovation !

Bertrand de Wergifosse est devenu intarissable lorsqu'il s'agit d'évoquer l'innovation. Actif dans la partie clinique du département R&D d'un grand groupe pharmaceutique, c'est à son initiative et devant son énorme motivation que son employeur s'est laissé convaincre de lui permettre de suivre la formation en « management de l'innovation » de la LSM. Et à découvrir son enthousiasme aujourd'hui, il y a fort à parier que peu de personnes doivent le regretter : *« Ce genre de formation doit représenter une plus-value pour toutes les parties : le participant, son équipe et son organisation. A voir la dynamique qui s'est créée, j'ai la faiblesse de croire que l'investissement en valait la peine ! Il faut dire que de nombreux collègues tout aussi enthousiastes m'y avaient précédé et que leur return était très positif. »*

Avec le recul, Bertrand de Wergifosse est bien conscient que cette formation colle en plein avec la stratégie de l'entreprise : *« L'innovation est chez nous l'un des piliers fondamentaux de la stratégie. Nous évoluons dans un environnement de R&D, nous cherchons des solutions pour rencontrer des besoins de santé publique qui sont majeurs. Et, pour continuer à rencontrer ces besoins, qui sont donc bien au-delà des attentes du marché, l'innovation ne peut être qu'au centre de notre activité quotidienne. C'est l'innovation qui nous permet d'évoluer, car les besoins eux évoluent de jour en jour. »*

Peu importe la forme, pour lui l'innovation est un moyen plus qu'une finalité : *« Ici, on parle de méthodologie, de process, qui doit être rigoureux pour être mis au service de l'organisation et de ses ambitions. Et ensuite, l'innovation, c'est une manière de s'améliorer et de rester à l'écoute de toutes ses parties prenantes, clients y compris. »* Au-delà des délivrables, incontournables, on parle donc bien d'état d'esprit : *« Je me sens dans la peau d'un ambassadeur et je n'ai pas peur des mots pour dire que ma mission est aussi de 'contaminer' les autres. L'innovation ne doit pas être vue comme une charge de travail ou un créneau horaire récurrent dans un agenda, elle doit être incarnée dans toutes nos actions au quotidien. »*

La première étape, il l'a franchie en acceptant l'idée que l'innovation devait être managée, *« c'est-à-dire apprendre à gérer la manière dont on innove. Il faut de l'organisation, de la structure, il faut manager un portfolio de projets ou de produits, il faut l'implémenter, être à l'écoute de ses clients, voir comment évolue l'environnement et, dans un secteur comme le nôtre, bien mesurer l'évolution du cadre réglementaire. Ce sont tous ces aspects de la gestion de l'innovation qui ne peuvent pas être improvisés. »*

Une de ses ambitions était clairement de sortir de cette formation « équipé » pour relever tous ces défis. Dès le premier module, il a ressenti l'envie de partager les bénéfices de la formation avec l'équipe qui l'entoure, qu'il a cherché à transformer en organisation apprenante pour fonctionner encore mieux. Ce partage, il en a lui aussi profité, grâce à la diversité des intervenants et des participants.



Bertrand de WERGIFOSSE

« Nous étions tous confrontés au même type de défis et nous avons bien compris tout l'intérêt de les aborder de la manière la plus globale, la plus holistique, sans oublier ou négliger la moindre étape de A jusqu'à Z. On en est donc tous ressortis avec une méthodologie, mais aussi avec des outils et des exemples pour mieux traduire ces concepts dans notre environnement professionnel. » Concrètement, Bertrand de Wergifosse a choisi d'aborder la manière d'être davantage créatifs lors des séances de brainstorming. L'effet positif sur son équipe a été tel qu'il a rapidement été approché par d'autres collègues pour apporter son expérience et sa nouvelle expertise et les aider ainsi à animer d'autres sessions du même genre dans d'autres équipes. Un exemple parmi d'autres du retour sur investissement pour l'organisation dont il n'est pas peu fier... ■

OBJECTIFS :

Le programme permet aux participants de :

- Développer le potentiel d'innovation de votre entreprise, en ligne avec la stratégie
- Mobiliser et sensibiliser vos équipes face aux défis de l'innovation, qui dépassent largement la génération d'idées
- Améliorer la performance et le time-to-market de vos projets d'innovation

METHODE :

En douze journées (6 modules de 2 jours), cette formation offre une approche multidisciplinaire rigoureuse développée par un panel international d'experts académiques et de terrain.

Résolument ancrée dans la pratique, elle intègre des études de cas d'entreprises innovantes et des témoignages d'entreprises et permet de nombreux échanges entre intervenants et participants.

Elle se conclut par un projet d'entreprise (business project) permettant au participant d'appliquer au sein de son entreprise les méthodes et outils acquis.

Une session annuelle d'échanges et de suivi conclut le programme au mois d'octobre afin d'assurer la mise en œuvre des objectifs formulés en fin de formation.

Le site web pour les inscriptions : www.louvaininnovation.be

Infos : gestion-innovation@uclouvain.be



UCLouvain
Louvain School of Management

La Semaine de la Mobilité: un moment clé pour la sensibilisation à la mobilité en entreprise



CHACQUE ANNÉE, LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ A LIEU DU 16 AU 22 SEPTEMBRE. UNE SEMAINE DURANT LAQUELLE LA MOBILITÉ DURABLE EST MISE À L'HONNEUR, VIA LA PROMOTION D'UNE MOBILITÉ ACTIVE, DES TRANSPORTS PUBLICS, DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ INTELLIGENTES... LA WALLONIE PARTICIPE À CE MOUVEMENT EN ORGANISANT SA PROPRE « SEMAINE DE LA MOBILITÉ ».

■ par Olivia BOEVER

Pour cette édition 2021, la Wallonie a décidé de mettre à l'honneur l'**intermodalité**, soit la combinaison de différents modes de transport pour effectuer un trajet. Derrière cette thématique, on retrouve la variété des modes de transport, le panel d'opérateurs de mobilité et aussi le travail complexe qu'implique cette gestion en entreprise pour les mobility managers, les fleet managers et les équipes RH.

Pour ces équipes, la Semaine de la Mobilité représente aussi le bon moment pour parler de mobilité dans l'entreprise et susciter un questionnement, voire un **changement de comportement**. En effet, pendant toute une semaine, les médias en font l'un de leurs sujets d'actualité ; la mobilité bénéficie donc d'une notoriété dont il est bon de profiter. De plus, de nombreux opérateurs de mobilité font des actions spéciales et des offres promotionnelles intéressantes.

Pour aider les entreprises à passer à l'action, la Cellule Mobilité de l'UWE et le SPW organisent le **Défi Mobilité des Entreprises** : durant une semaine, les entreprises sont invitées à proposer des actions de communication, sensibilisation et découverte d'une mobilité durable à leur personnel. C'est aussi l'occasion de rappeler et valoriser les solutions, mesures et incitants déjà mis en place par l'entreprise.

Les 3 entreprises qui auront mis en valeur divers modes de transport grâce à des actions originales et qualitatives

remporteront les 3 premières places du Défi et recevront des **bons d'achat** d'une valeur de 2.000 € (1^{re} place), 1.500 € (2^e place) et 1.000 € (3^e place). Ces bons d'achat devront être utilisés pour améliorer la politique de mobilité de l'entreprise.

Petite nouveauté 2021 : le **Défi Mobilité des Marchandises** ! Chapeauté par la Direction du Transport et de l'Intermodalité des marchandises au sein du SPW, ce défi a pour objectif de mettre en avant les initiatives et actions réalisées dans les entreprises pour un transport de marchandises durable. C'est aussi l'occasion de mettre en avant une nouvelle manière de penser et d'organiser le transport de marchandises.

Les entreprises peuvent d'ores et déjà s'inscrire au Défi de leur choix et préparer leur programme d'actions pour la Semaine de la Mobilité. Pour faire le plein d'idées, le SPW a publié un **guide pratique des entreprises** : un recueil d'idées concrètes pour passer à l'action. Par ailleurs, la Cellule

Mobilité de l'UWE prépare également un programme clé-sur-porte, avec du contenu directement téléchargeable et adaptable à chaque entreprise. Enfin, en participant au Défi, les entreprises bénéficieront d'offres avantageuses de la part des opérateurs de mobilité. Toutes ces infos sont à retrouver sur le site : <https://www.mobilite-entreprise.be/index.php/mobility-management/semaine-de-la-mobilite/dme2021/>.

En bref, la Semaine de la Mobilité, c'est l'occasion de donner une image positive de l'entreprise, tout en l'inscrivant dans une démarche de mobilité durable et moderne !

Contact :
Olivia Boever
defi.mobilite@uwe.be
010/48.94.05



Demain, une nouvelle mobilité ?



ON LE PRESSENT, EN MATIÈRE DE MOBILITÉ, NOUS NE REVIENDRONS PAS À LA SITUATION D'AVANT COVID. LA PANDÉMIE, COMME TOUTE CRISE IMPORTANTE, A ÉTÉ UN AMPLIFICATEUR DE TENDANCES. EN À PEINE 16 MOIS, LE TÉLÉTRAVAIL S'EST IMPOSÉ ; LE VÉLO AUSSI. LES CHIFFRES DE FRÉQUENTATION POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN ONT PLONGÉ (-42 % POUR LE TEC EN 2020, - 54 % POUR LA SNCB), COMME CEUX DU COVOITURAGE. DANS CE CONTEXTE, QUELLES SONT LES TENDANCES QUI SE DESSINENT ET QUELLE POURRAIT ÊTRE LA MOBILITÉ DE DEMAIN ?

■ par Céline FROMENT, Colette PIERARD et Béatrice SCHOBENS

La crise du coronavirus n'est cependant pas le seul paramètre à prendre en considération pour tenter de dessiner cette mobilité de demain. Les enjeux environnementaux portés sur le devant de la scène par la jeune génération en 2018-2019 ont et auront aussi une influence considérable. Tout comme les politiques de mobilité, qu'elles soient régionales ou fédérales, qui, énoncées voici quelques mois dans les accords de gouvernement, commencent à se concrétiser.

Le télétravail

Imposé par le confinement et encore d'application aujourd'hui dans beaucoup d'organisations, le télétravail a convaincu. Le frein culturel lié à la confiance entre direction et travailleurs du fait de l'éloignement a disparu et la productivité n'a pas diminué. Les outils numériques que les travailleurs ont très vite adoptés ont permis la « déspecialisation » du travail, c'est-à-dire de garder le contact entre collaborateurs, de se réunir, de gérer ensemble des projets, de partager fichiers et informations sans être au bureau. Leur utilisation perdurera et viendra soutenir la nouvelle organisation du travail qui sera désormais hybride : quelques jours au bureau, quelques jours à la maison. Les tâches effectuées par les travailleurs vont donc s'adapter au lieu de travail : à la maison, les tâches administratives ou celles nécessitant de la concentration ; au

bureau, les réunions, le travail en équipe sur les projets, le brainstorming... Cette logique nécessitera pour les entreprises de réaménager leurs espaces de bureau afin de transformer leur siège en « espace social », mais elle leur permettra aussi de réduire leurs superficies de bureau.

L'impact du télétravail sur la mobilité est-il réellement perceptible ? Oui pour les déplacements pendulaires du matin et du soir et surtout dans les transports en commun. Mais de manière générale, selon le Bureau fédéral du Plan, au plus fort de la crise et du confinement, la pratique exceptionnelle du télétravail n'aurait été responsable que de 12% de la baisse de la demande de transport et

la généralisation du télétravail n'induirait qu'une baisse de 7% des kilomètres parcourus par rapport à la situation d'avant la crise sanitaire, tout simplement parce que les ménages continuent à se déplacer pour d'autres raisons que le travail. Cela dit, ces déplacements sont plus « locaux ». Par contre, l'effet pervers observé, c'est de voir certains travailleurs reprendre leur voiture vers la capitale ou les grands pôles d'emploi parce que les accès sont moins embouteillés qu'à l'ordinaire.

À terme, les déplacements professionnels en journée pourraient légèrement diminuer en raison du maintien d'un certain nombre de réunions ou d'événements en mode virtuel.





Le vélo et la cyclologistique

Grand gagnant de la pandémie, le vélo a été victime de son succès : les ventes ont augmenté en 2020 (+ 4% selon Traxio), mais ont été limitées par la pénurie de pièces détachées. Il n'est pas rare d'attendre plusieurs mois pour avoir enfin le vélo de ses rêves. La Wallonie a bien compris cet engouement et a pris les devants. Une prime citoyenne¹ pour l'achat d'un vélo est disponible depuis juillet 2020. Les citoyens ont pu aussi tester l'intermodalité en combinant gratuitement le vélo et le train jusqu'en décembre 2020. La SNCB continue sur cette lancée et compte doubler le nombre de places vélo dans ses trains. La Région offre aussi une prime aux entreprises² pour l'achat de vélos de service. Quant aux communes wallonnes, 116 d'entre elles obtiendront des subsides pour améliorer leurs infrastructures cyclables. Tout cela fait partie du nouveau Plan Wallonie Cyclable de la Région, avec un objectif clair : augmenter le nombre de trajets quotidiens en vélo. Tous les voyants sont donc au vert pour que de nombreux employés essayent le vélo pour leurs trajets domicile-travail. Tous Vélo-Actifs (www.veloactif.be) soutient les entreprises désireuses de (re)lancer une politique cyclable avec un accompagnement personnalisé.

Autre secteur qui ne cesse de grandir : la cyclologistique. Outil efficace pour les derniers kilomètres, elle séduit de plus en plus d'entreprises, principalement dans les centres-villes. Adaptation du Code de la route, agrandissement des équipes de coursiers, tout est en place pour que le vélo gagne ses lettres de noblesse dans la logistique urbaine.

Le fleet management

L'accord gouvernemental de la Vivaldi l'avait annoncé en 2020 : « *tous les nouveaux véhicules de société doivent être neutres en carbone d'ici 2026* ». Depuis, les fleet managers d'entreprises se perdaient en conjecture. Le projet de loi du ministre Van Peteghem³ permet désormais d'y voir plus clair. Il devra encore passer plusieurs étapes avec peut-être des ajustements avant d'être effectif, mais les lignes directrices sont là :

- les voitures déjà acquises (c'est-à-dire achetées ou dont le leasing a commencé) ne sont pas concernées ;
- le calcul de l'ATN pour le précompte professionnel n'est pas remis en cause. On parle de la déductibilité et de la cotisation de solidarité uniquement ;
- baisse progressive de la déductibilité pour les véhicules thermiques à partir de 2023 et jusqu'en 2028, où elle arrivera à zéro ;

- baisse de la déductibilité des véhicules zéro émission à partir de 2026 pour revenir à la moyenne actuelle (67,5%) et éviter la perte de recette fiscale à long terme ;
- augmentation progressive de la cotisation de solidarité, selon la même logique ;
- pour les voitures de société hybrides acquises à partir du 1^{er} janvier 2023, la déductibilité fiscale des frais d'essence ou de diesel sera limitée à 50 % à partir de cette date. De cette manière, les utilisateurs seront encouragés à rouler avec une voiture hybride en mode électrique ;
- soutien à l'installation de bornes de recharges, chez les particuliers (via réduction d'impôts) et dans les entreprises (par une déductibilité augmentée).



(1&2) Source : <http://mobilité.wallonie.be/home/politiques-de-mobilité/wallonie-cyclable/primas-regionales-velo.html>

(3) Source : <https://vanpeteghem.belgium.be/fr/le-ministre-van-peteghem-fait-des-voitures-de-soci%C3%A9t%C3%A9-et-des-bornes-de-recharge-les-leviers-d%E2%80%99un>

Le budget mobilité :

Introduit en mars 2019, le budget mobilité⁴ permet aux employeurs de donner l'opportunité à leurs travailleurs d'échanger leur voiture de société contre un budget calculé en TCO (total cost of ownership où sont pris en compte le carburant, les coûts opérationnels, la déductibilité...). Le budget ainsi établi peut ensuite être dépensé, par année fiscale, en trois piliers (aucun n'étant obligatoire) :

- **Pilier 1** > une voiture de société moins polluante : dans ce cas, le traitement fiscal reste identique à la voiture de société. Pour l'année 2021, le nouveau véhicule aura un taux d'émission maximal de 95 g/km.
- **Pilier 2** > opter pour des moyens de transports plus durables (vélo, motocyclette électrique, transports en commun...) ou, pour les travailleurs habitant dans un rayon de 5 km autour de leur lieu de travail, le financement de leur loyer ou des intérêts de leur emprunt hypothécaire. Afin d'encourager leur utilisation, les montants utilisés par ce pilier sont complètement exonérés de charges sociales et d'impôts.
- **Pilier 3** > le montant du budget qui n'a pas été dépensé par le travailleur est converti en cash en fin d'année, mais il est soumis à une cotisation spéciale de 38,07% due par le travailleur.

Malgré son potentiel intéressant, nombre de parties prenantes ont jugé le budget mobilité trop rigide, ce qui a freiné son succès. Le projet de loi du ministre Van Peteghem comprend donc aussi un volet « Budget mobilité » pour répondre aux freins identifiés :

- léger assouplissement des conditions d'accès ;
- élargissement des dépenses éligibles dans le pilier 2 :
 - les coûts de financement (par exemple, prêts pour les vélos), de stationnement et ceux des équipements non obligatoires qui améliorent la sécurité et la visibilité de la mobilité douce ;
 - les engins électriques de déplacement, tels que les trottinettes électriques, sont également considérés comme de la mobilité douce ;
 - les abonnements aux transports publics pour les membres de la famille du salarié vivant sous le même toit ;
 - les frais de stationnement liés à l'utilisation des transports publics ;
 - la prime pour piétons pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ;
 - le rayon pour l'éligibilité des frais de logement sera étendu à 10 km du lieu d'emploi. Les remboursements du capital des prêts hypothécaires seront désormais également pris en compte.

Toutefois, la pertinence du budget mobilité et son succès futur viendront peut-être :

- du télétravail puisque le budget mobilité permet de financer son loyer ou les intérêts de son prêt hypothécaire si l'on habite à moins de 5 km de son lieu de travail (celui-ci étant le lieu mentionné dans le contrat de travail ou le lieu de travail effectif). Or, le confinement a mis nombre de bénéficiaires de voitures de société en télétravail complet ou majoritaire.

On peut dès lors considérer que leur lieu de travail principal est devenu leur domicile (qui se situe forcément à moins de 5 km... du domicile !). Une nouvelle possibilité d'usage du budget mobilité est donc ouverte et pourrait en intéresser plus d'un. Si l'assouplissement proposé (possibilité de rembourser également le capital de l'emprunt hypothécaire) est effectivement adopté, le nombre de personnes intéressées pourrait encore augmenter. Beaucoup d'entreprises ayant annoncé que la politique de télétravail serait revue à la hausse, les travailleurs pourraient donc continuer à bénéficier de cet avantage au-delà de la période de télétravail obligatoire, si par exemple ils prestent deux à trois jours à domicile, un jour chez leurs clients et un jour au siège de l'entreprise ;

- des voitures électriques : actuellement, la voiture de société échangée contre un budget mobilité ne peut être remplacée, dans le pilier 1, que par un véhicule d'émissions plus faible (avec un maximum 95g/km). La démarche est difficile pour certains, pas toujours bien informés et qui ne gardent à l'esprit que les catalogues d'il y a quelques années, encore peu fournis en modèles électriques. En 2026, le travailleur n'aura plus le choix que parmi des véhicules électriques. Dès lors, que ce soit pour l'option voiture de société ou budget mobilité, il aura accès au même catalogue. Le choix de se séparer de quelques options pour pouvoir acheter des billets de train internationaux ou un beau vélo sera sans doute plus attractif et pourrait booster le budget mobilité



(4) Plus d'infos : <https://lebudgetmobilitte.be/fr>



Les transports en commun :

Le confinement, l'imposition du télétravail, les mesures sanitaires et surtout les craintes de la population à voyager au contact d'autres personnes dans des espaces clos ont fait chuter les taux de fréquentation des trains, bus, trams et métros. On dit qu'il faudra plusieurs années pour revenir aux chiffres d'avant la crise. Parallèlement, et cela parce que c'était prévu dans les accords de gouvernement tant fédéral que régional, un important travail de redéploiement de l'offre de transport en commun est en préparation aussi bien à la SNCB qu'au niveau du TEC (Opérateur de transport de Wallonie, de son nom officiel) pour permettre à la Belgique et à la Wallonie de répondre à leurs engagements environnementaux.

Pour s'adapter à la nouvelle organisation du travail, la SNCB lancera début 2022 une formule d'abonnement plus souple – le flex abo – qui permettra à ceux qui font du télétravail deux à trois jours par semaine, de bénéficier d'un abonnement train financièrement intéressant pour les jours où ils se rendront au bureau.

Le nouveau contrat de gestion de la SNCB, qu'on appellera désormais « contrat de service public » devrait acter un réinvestissement important dans le rail. En ce qui concerne les travailleurs cela voudra

dire davantage de services en début et fin de journée, plus de ponctualité, de confort, renforcer l'accessibilité des gares via différents moyens de transport pour faciliter l'intermodalité...

Du côté du TEC, on met en avant le réseau des lignes express⁽⁵⁾ particulièrement adaptées pour les travailleurs (rapidité, confort, plus de fréquences en heure de pointe...) et qui propose 17 itinéraires non desservis par le train. 8 nouvelles liaisons seront proposées en septembre. Le redéploiement progressif de l'actuel réseau TEC urbain et intercommunal vers un réseau hiérarchisé et attractif est en cours. D'ici

2023, 50% de l'offre kilométrique devrait être redéployée au sein des différents bassins de mobilité pour faire mieux avec l'existant. La volonté est aussi de travailler à l'échelle locale pour connecter le réseau existant aux autres modes de transport et ainsi créer des pôles d'intermodalité, l'un des grands axes de la mobilité de demain souhaitée par le gouvernement wallon un peu partout sur son territoire. ■



(5) https://www.letec.be/#/View/Les_lignes_Express/3708

L'Enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail, ce sera pour le second semestre 2021



EN BELGIQUE, TOUS LES TROIS ANS, LES ENTREPRISES ET ORGANISMES PUBLICS DE PLUS DE 100 TRAVAILLEURS DOIVENT COMPLÉTER UN FORMULAIRE D'ENQUÊTE ÉMANANT DU SPF MOBILITÉ ET TRANSPORTS CONCERNANT LES HABITUDES DE DÉPLACEMENT DE LEUR PERSONNEL. PRÉVUE INITIALEMENT EN 2020, LA SIXIÈME ÉDITION DE L'ENQUÊTE A ÉTÉ REPORTÉE D'UN AN À LA DEMANDE DES FÉDÉRATIONS PATRONALES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET DÉBUTERA FINALEMENT CE 30 JUIN 2021.

■ par Colette PIERARD

À l'heure actuelle, le retour à une situation d'avant la crise n'est pas encore complètement opéré dans de nombreuses organisations, raison pour laquelle la principale recommandation que nous faisons aux entreprises concernées par l'enquête fédérale est d'attendre l'automne, et nous l'espérons une activité plus normalisée, pour y répondre. Le 31 janvier 2022 étant fixé comme date de clôture pour la rentrée du formulaire, le délai restera suffisant.

Une première séance d'information virtuelle à l'attention des entreprises a été planifiée au 29 juin par le SPF Mobilité et Transports en collaboration avec la FEB, l'UWE, BECI, l'Unisoc et le VOKA pour donner aux entreprises les premières indications quant

à la marche à suivre pour cette édition un peu spéciale de l'enquête. Cela permettra aux entreprises intéressées de pouvoir commencer le diagnostic fédéral dès la Semaine de la Mobilité, programmée du 16 au 22 septembre. Cette semaine est souvent un moment opportun pour interroger les travailleurs sur leurs habitudes de déplacement. En connaissant les demandes du diagnostic fédéral, les entreprises pourront profiter de cette occasion pour déjà commencer ce diagnostic.

Ensuite, la Cellule mobilité de l'UWE organisera en octobre plusieurs séances d'information sur le sujet. D'abord pour présenter aux entreprises le nouveau questionnaire (il sera très similaire à celui de

2017, mais tiendra compte de la situation sanitaire actuelle et du télétravail encore bien présent), les outils d'aide au remplissage et les modalités pratiques ; ensuite et surtout pour leur montrer comment faire de cette obligation fédérale une opportunité pour améliorer la mobilité de leurs collaborateurs et l'ancrer dans une démarche plus durable.

Les informations relatives à l'enquête fédérale 2021 sont disponibles sur le site du SPF Mobilité et Transports : https://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/domicile_travail

Les séances d'information de la Cellule Mobilité de l'UWE seront annoncées sur son site web :

<https://www.mobilite-entreprise.be/> ■

Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie



L'Union Wallonne des Entreprises (UWE) est l'organisation des **employeurs privés** qui agit pour assurer **la prospérité de la Wallonie**, à travers la mise en place et le soutien d'un **climat** et d'un **cadre** qui permettent la création et le développement d'entreprises compétitives et durables.

De la petite entreprise familiale à la grande multinationale, l'UWE représente et défend les 80.000 entreprises de Wallonie. Toutes les branches de l'industrie et des services y sont actives. L'UWE, nommée «SDG Voice 2020», promeut un monde entrepreneurial fort et le sensibilise à une prospérité durable. Importante source d'informations sur l'économie et les entreprises, l'UWE est l'interlocuteur privilégié des autorités et des parties prenantes de la société civile.

Soutenue par ses membres (dont 24 fédérations sectorielles) et par des partenariats forts, l'UWE appuie son action sur une équipe basée à Louvain-la-Neuve. Elle entretient des collaborations étroites avec les organisations professionnelles et les Chambres de Commerce et d'Industrie.

UNION
WALLONNE
DES
ENTREPRISES

www.uwe.be

Rue de Rodeuhaie 1 • 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
010/47.19.40 • info@uwe.be



Vous souhaitez toucher plus de **8.000**
top décideurs du gratin de l'économie
belge et membres de l'UWE ?



Dynam!sme

est le magazine wallon qu'il vous faut : c'est le seul média B2B des décideurs d'entreprises depuis plus de 20 ans !

Contactez sans plus tarder la régie publicitaire afin d'obtenir les différentes formules possibles pour placer une annonce dans **Dynam!sme**, dans l'**UWE-news** ou sur le site www.uwe.be.

Contact

Laura Defossez, Target Advertising
+32 (0)81 71 15 14 ou +32 (0)495 94 09 32
laura.defossez@targetadvertising.be
www.dynamismewallon.be

Le projet Wonderful.Stream : une approche innovante pour concrétiser l'économie circulaire en entreprise



WANDERFUL.STREAM EST UN PROJET INTERREG QUI CONSISTE À METTRE EN PLACE UNE DYNAMIQUE MULTIDISCIPLINAIRE ALLIANT TECHNOLOGIE, DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET DESIGN AU SERVICE DE LA TRANSITION CIRCULAIRE DES PME. PARMI LES OBJECTIFS DU PROJET FIGURE LA CRÉATION DE 40 PROTOTYPES DE PRODUITS OU SERVICES CIRCULAIRES ISSUS DE LA VALORISATION DE DÉCHETS D'ENTREPRISES !

LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS COMMERCIALES CIRCULAIRES EST EN EFFET UN VÉRITABLE DÉFI ÉCONOMIQUE POUR LES ENTREPRISES DE TOUS LES SECTEURS. CELLES QUI DISPOSENT DE FLUX RÉSIDUELS/DÉCHETS PEUVENT TROUVER DANS WANDERFUL.STREAM UNE AIDE PRÉCIEUSE À LA CONCRÉTISATION FUTURE DE PROJETS ISSUS D'UNE MASSE DE DÉCHETS AUPARAVANT NON IDENTIFIÉE COMME VALORISABLE.

■ par Olivier CAPPELLIN

Le design au cœur des futurs produits et services circulaires

Le projet est structuré en plusieurs étapes. Une des étapes-clés est l'organisation d'un "bootcamp", une session intensive de 3 jours scénarisée à l'aide d'outils et méthodes de *design thinking* afin de transformer des idées en solutions concrètes.

En automne 2020, 5 entreprises de la région liégeoise ont été sélectionnées pour participer au *bootcamp* en ligne visant l'élaboration de concepts originaux de valorisation sur base des challenges spécifiques à leurs activités ou leur secteur : JD'C Innovation, Ahlstrom-Munksjo, Pacarbel, Les Ateliers Jean Del'cour et L'Atelier Les Gaillettes.

La méthode de travail proposée à ces entreprises s'appuie sur la formation d'équipes multidisciplinaires, composées d'étudiants en design industriel (ESA St Luc Liège) et en entrepreneuriat (HEC Advisory), sous la supervision de designers et avec



les apports ponctuels de différents experts en technologie et d'experts business development de chez Eklo.

Les projets en développement

Suite à ce premier *bootcamp*, 4 entreprises ont vu leur concept sélectionné pour être développé en prototype. Étape après étape, Ahlstrom-Munksjo, Pacarbel, JD'C Innovation et L'Atelier les Gaillettes suivent, depuis avril dernier, un parcours d'innovation bien tracé par les partenaires de *Wonderful.Stream*.

Chacune, selon ses ressources internes et le gisement de déchets dont elle dispose, avance à son rythme, accompagnée par un designer et l'équipe d'EKLO pour intégrer les axes techniques, design et business nécessaires à la mise sur pied de son projet de valorisation.



EN EFFET, CES 3 EXEMPLES CONCRETS
DEVRAIENT INSPIRER BIEN D'AUTRES
ENTREPRISES À L'AVENIR !

PARCOURS 1 : Exploration
du potentiel d'un déchet à
haute valeur ajoutée pour JD'C
Innovation

JD'C Innovation est une PME à finalité sociale active dans la conception et la fabrication de pièces en matériaux composites pour les secteurs de l'aéronautique, de la défense et de l'automobile. La structuration de pièces autoclavées en bâches sous-vide génère des déchets de polyéthylène, de fibre de carbone et de fibre de verre, issus de la découpe des matières premières.

C'est la démarche de certification environnementale, alliée à une demande croissante des clients, ainsi qu'une volonté de diversification de ses activités qui ont provoqué dans le chef de l'entreprise une réflexion sur la manière de retravailler et valoriser ces déchets de haute valeur. A l'heure actuelle 2 options se présentent à l'entreprise : soit poursuivre l'idée initiale de développement d'un produit qui lui est propre, soit créer une pièce d'équipement qui s'intégrerait dans la chaîne de valeur d'un produit d'une autre entreprise. Plusieurs secteurs d'application intéressants répondant aux contraintes spécifiques de ce projet ont, de ce fait, été identifiés (articles de sport, outillage, drones, robotique, musique, accessoires de décoration d'intérieur...).



PARCOURS 2 : Valorisation de
tous les intrants du processus
de production avec Alhstrom-
Munksjö

L'entreprise située à Malmedy produit 80 sortes de papier intissé, parmi lesquels du papier peint haut de gamme et des filtres destinés au secteur de l'automobile. 12.000 tonnes de bobines sortent ainsi de l'usine chaque année, générant près de 427 tonnes de déchets dont l'entreprise étudie depuis quelques mois le potentiel de valorisation en panneaux d'isolation destinés au secteur de la construction. Une perspective qui lui permettrait d'éviter, à terme, quelques dizaines de milliers d'euros en dépenses liées à l'élimination de ces déchets !



PARCOURS 3 : Au-delà de la
valorisation des déchets, un
projet social et collaboratif avec
Les Ateliers les Gaillettes et
Pacarbel

Dans le cadre de ce parcours d'innovation, ces sociétés voisines collaborent pour produire des blocs allume-feux conçus à partir des gisements de déchets des deux entreprises : la sciure de bois produite par l'Atelier Les Gaillettes, et les déchets de papiers recyclés et compressés de Pacarbel.

"Le projet des allume-feux démontre que tout type d'entreprise, quelle que soit sa taille, son secteur ou son modèle économique, a la capacité de se lancer dans une démarche circulaire et profiter de synergies vertueuses à l'échelle locale. La collaboration entre Pacarbel et Les Gaillettes démontre qu'il est possible de sortir de ses sentiers battus en osant diversifier ses activités !" Nicolas Schils, chargé d'études et référent bas carbone – économie circulaire chez EKLO

En effet, ces 3 exemples concrets devraient inspirer bien d'autres entreprises à l'avenir ! ■



INTÉRESSÉS PAR LA DÉMARCHE ?

Une nouvelle sélection d'entreprises est en cours pour lancer un nouveau cycle 2021- 2022 ("bootcamp" + parcours d'innovation). Vous trouverez toutes les informations utiles via www.wanderful.stream/fr/.

N'hésitez pas à contacter Sara BOXUS

sara.boxus@walloniedesign.be ou

Pauline POTGENS p.potgens@eklo.be pour plus d'informations sur le projet.



Huit entreprises sur le chemin du management environnemental !



À L'AUTOMNE 2020, LA CELLULE ENVIRONNEMENT DE L'UWE EN COLLABORATION AVEC LE SPW ARNE, A LANCÉ UN APPEL À CANDIDATURES AUX ENTREPRISES WALLONNES SOUHAITANT PARTICIPER À UN ACCOMPAGNEMENT D'UN AN MENANT À UNE CERTIFICATION EMAS ET/OU ISO14001. PARMI TOUTES LES ENTREPRISES CANDIDATES, HUIT ONT ÉTÉ SÉLECTIONNÉES ET TRAVAILLENT DEPUIS JANVIER 2021 À LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL (SME). L'APPROCHE SE VEUT COLLABORATIVE ET LES PARTICIPANTS SONT INVITÉS À TRAVAILLER ENSEMBLE AFIN DE PARTAGER LEURS EXPÉRIENCES ET TIRER PROFIT DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE.

■ par Catherine KLEITZ



L'objectif de ce programme est de générer des échanges riches et de favoriser les synergies entre les entreprises de ce groupe. Concrètement, cet accompagnement alterne des ateliers collectifs, permettant d'acquérir les connaissances et outils nécessaires pour construire un SME, avec un support de terrain pour mettre chaque entreprise en capacité, répondre à ses questions et faciliter la prise en main des outils du SME. L'accompagnement est réalisé par des conseillers de la Cellule Environnement de l'UWE avec l'appui d'experts en la matière.

Olivier Cappellin, Responsable de la Cellule Environnement de l'UWE :

« Notre Cellule Environnement sensibilise les entreprises wallonnes à une meilleure gestion de l'environnement depuis 25 ans. De notre expérience de terrain, il ressort que la mise en place d'un SME peut permettre de structurer une démarche environnementale au sein des entreprises. Or, nous avons constaté lors de notre enquête de 2019 au sujet des SME, qu'un pourcentage élevé de PME ne connaissaient pas les référentiels EMAS et ISO14001. Nous avons donc décidé de proposer cet accompagnement groupé afin de donner une première impulsion aux entreprises intéressées, leur permettre de « **mettre le pied à l'étrier** » dans la mise en place d'un processus d'amélioration continue. Nous souhaitons évidemment que ces 8 premières entreprises réussissent à obtenir un enregistrement EMAS ou une certification ISO14001 au terme de la démarche, mais aussi qu'elles servent d'exemple afin, **qu'au final, cette action incite d'autres entreprises à franchir le pas en la matière !** »

Les entreprises participantes

(agro-alimentaire, construction, plasturgie...). Il s'agit de :

Les huit entreprises du groupe sont issues de secteurs très variés



Axedis (Limal)
Entreprise de Travail
Adapté



Grando (Nivelles)
Fabrication et
transformation de
pièces en composites et
polymères



**Bières de
Chimay** (Chimay)
Brasserie



Macors (Hamois)
Entreprise générale de
construction



Desobry (Tournai)
Biscuiterie



SelectColor
(Herve)
Fabrication de peintures,
résines, enduits



**EXAM
Packaging**
(Achêne)
Conception d'emballages
isothermes



Tegec (Alleur)
Pose de canalisations
souterraines et
réalisation d'ouvrages
pour des réseaux
enterrés



Anne FALIER, Directrice d'Axedis



LES OBJECTIFS ÉCOLOGIQUES SONT LA CONTINUITÉ LOGIQUE DE L'OBJECTIF SOCIAL D'AXEDIS, ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ. NOUS SOUHAITONS QUE NOS TRAVAILLEURS NE FASSENT PAS QUE SUBIR LES EFFETS NÉGATIFS DU CHANGEMENT MAIS SOIENT ACTEURS D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.



“

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT EST UNE DE NOS PRÉOCCUPATIONS PRINCIPALES. GRÂCE AU SME, NOUS SOUHAITONS MAÎTRISER NOTRE IMPACT QUOTIDIEN SUR L'ENVIRONNEMENT. L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF ENCOURAGE L'ENTRAIDE ET LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES. C'EST AUSSI UN EXCELLENT GÉNÉRATEUR D'IDÉES ET DE SOLUTIONS.

Romain Sevrin,
Responsable RH chez Macors

EXAM
COLD CHAIN SOLUTIONS

“

EN INSTAURANT UN SME AU SEIN DE NOTRE ENTREPRISE, NOUS VOULONS RECONSIDÉRER, REPENSER ET AMÉLIORER L'UTILISATION DE NOS RESSOURCES AFIN DE RÉDUIRE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL. L'INTÉGRATION DE L'ASPECT ENVIRONNEMENT DANS NOTRE GESTION AU QUOTIDIEN NOUS PERMETTRA NON SEULEMENT DE RÉDUIRE LES COÛTS AU NIVEAU DE LA GESTION DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE, MAIS CONTRIBUERA ÉGALEMENT AU RENFORCEMENT DE NOTRE IMAGE DE SOCIÉTÉ ÉCORESPONSABLE.

Sonja Verbeke,
Quality Assurance Director chez Exam Packaging

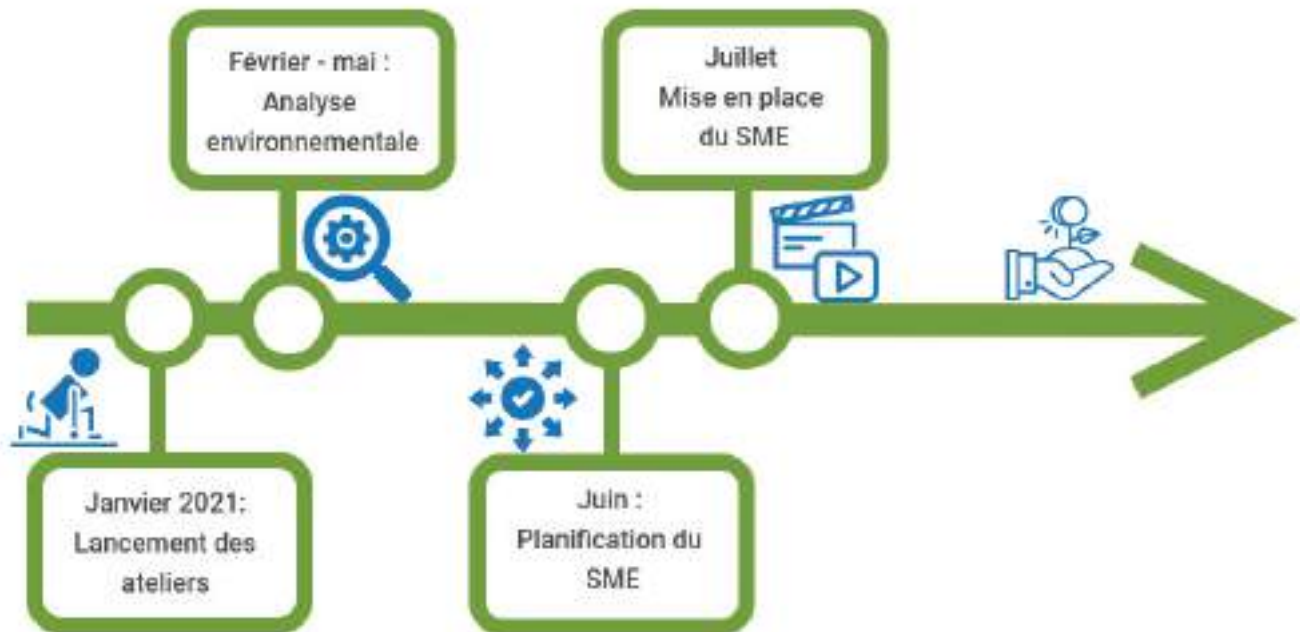
Retrouvez l'ensemble des témoignages
sur <https://environnement-entreprise.be/actualites>

Où en sommes-nous ?

Après un premier travail de collecte des informations, d'identification des points forts et critiques, les entreprises sont arrivées au stade de planification du SME, reprenant entre autres la politique environnementale ou la définition des objectifs.... La prochaine étape sera donc de mettre tout cela en œuvre et de faire vivre le système de management environnemental. ■

Suivez leur avancée sur notre page LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/cellule-environnement-de-l-uwe/>
Intéressé(e) par la démarche ? Envie d'en savoir plus les systèmes de management environnemental ? Consultez notre site internet <https://environnement-entreprise.be/groupe-sme/>

ou contactez Catherine Kleitz : catherine.kleitz@uwe.be ou au 010.47.19.64



La Cellule environnement a rédigé une brochure sur les Systèmes de Management Environnemental. Pratique et pragmatique, elle est constituée d'exemples concrets, de témoignages d'entreprises, d'illustrations, de conseils, de rappels réglementaires.

Elle est téléchargeable gratuitement sur le site www.environnement-entreprise.be dans la rubrique « Boîte à outils ». Des exemplaires « papier » sont disponibles gratuitement sur simple demande à l'adresse : environnement@uwe.be (maximum 5 exemplaires par entreprise)



« Digiteal », la solution de paiement et de facturation qui a convaincu l'Europe !



DIGITEAL A ÉTÉ LA PREMIÈRE ENTREPRISE WALLONNE À DÉCROCHER UN SUBSIDE EUROPÉEN ULTRA SÉLECTIF DE 950 000€.

■ par Caroline JOUNEN



L'histoire de DIGITEAL démarre d'un premier constat. *« Il est incroyable de devoir tout encoder pour pouvoir payer une facture ; vous imaginez les risques d'erreurs ? »*, explique Cédric Neve, CEO chez Digiteal.

Le cœur de l'activité de Digiteal ? Simplifier au maximum tous les processus liés à la gestion et au paiement des factures grâce à une application digitale et un QR code.

L'application Digiteal permet à tout un chacun (entreprises et particuliers) de payer ses factures en scannant simplement un QR code qui reprend toutes les informations du paiement (IBAN, montant, communication du paiement...).

En quête de subsides européens...

Dans le but de renforcer sa croissance et le développement de l'application, Cédric Neve se tourne notamment vers les subsides européens.

En 2015, après avoir assisté à une session d'informations organisée par le NCP Wallonie sur le programme européen de financement Horizon 2020, il dépose un dossier dans le cadre du SME Instrument Phase 1. En ligne de mire : obtenir un financement de 50 000€ pour établir une étude de faisabilité du projet.

Si cette première tentative se solde par un échec, Digiteal collabore avec la société de consultance Inspiralia, spécialisée dans l'accompagnement de projets R&D et dépose un dossier « bétonné » dans le cadre du SME Instrument phase 1. Paris gagné : le dossier est retenu !

En janvier 2017, un nouveau dossier est

introduit dans le cadre du programme SME Instrument phase 2, mais ne rencontre pas les faveurs des évaluateurs... La troisième tentative prend la même direction ! *« Il y a eu 4 tentatives pour arriver en phase 2 ! Ça a été long, on n'y croyait plus »*, ajoute Cédric Neve. *« D'un autre côté, aucune PME wallonne n'avait jamais obtenu de subsides en phase 2 ! »*

La chance tourne finalement en novembre 2017. Un subside ultra sélectif de 950 000€ est octroyé pour développer la solution de paiement en ligne et permet d'accélérer la commercialisation de l'application. *« Nous avons estimé le budget nécessaire aux étapes de R&D, de promotion et de commercialisation de "Digiteal" à 1,3 million d'euros. Pour compléter l'apport financier de l'Europe, nous avons donc procédé à une augmentation de capital avec des partenaires industriels »*, précise Cédric Neve.

Un subside exclusif et exigeant !

Digiteal est la première entreprise wallonne à avoir décroché un subside dans le cadre du SME Instrument phase 2 ! Prendre part à un projet européen a facilité la levée de fonds. *« Cela en dit beaucoup sur la qualité du projet, c'est très apprécié par les actionnaires ! »*, souligne-t-il. *« Dans notre cas, trois facteurs ont rassuré nos investisseurs : les subsides et autres sources de financement, une certification comme établissement de paiement et enfin, l'utilisation de nos services par nos clients professionnels et particuliers. »*

Flexibilité de la Commission

Malgré un parcours européen jalonné de rebondissements, Cédric Neve a été

agréablement surpris par la flexibilité et la latitude de la Commission dans l'utilisation des fonds. Le financement a pu être adapté à la réalité de l'entreprise. *« Cette flexibilité nous a permis d'apporter quelques ajustements du scope et de la durée du projet. La CE n'était pas là pour nous forcer sur base d'un cahier des charges qui avait été modifié à plusieurs reprises. De nouveaux enseignements venaient s'ajouter en cours de route, il était important de les greffer au projet »*, explique Cédric Neve.

« Plus aucune raison de ne pas essayer »

Cédric Neve porte un regard très positif sur l'ensemble de son parcours européen et sur les actions menées par la Commission. Il a pu participer à des événements de mise en réseau au côté d'investisseurs, d'industriels... Ces initiatives donnent l'opportunité aux acteurs wallons R&D de rencontrer des partenaires potentiels. Le réseautage est la clé de la mise en place de projets collaboratifs R&D !

Par ailleurs, prendre part à un projet européen demande de la persévérance et exige d'avoir une vision à long terme. *« Il faut être passionné ! Ce subside est fait pour porter l'excellence européenne et aider les champions et les licornes de demain. Si on pense qu'on peut se démarquer, alors oui, il ne faut pas hésiter à y aller et être accompagné ! »*

Enfin, les bénéficiaires peuvent également déposer leur projet auprès de la Région wallonne si celui-ci n'est pas retenu par la CE (Label de qualité "Seal of Excellence"). *« On n'a plus aucune raison de ne pas essayer ! C'est un incitant supplémentaire pour passer par l'Europe et retenter à la Région si cela n'a pas fonctionné au niveau européen. »*



Cédric NEVE, CEO de Digiteal



CE SUBSIDE EST FAIT POUR PORTER L'EXCELLENCE EUROPÉENNE ET AIDER LES CHAMPIONS ET LES LICORNES DE DEMAIN. SI ON PENSE QU'ON PEUT SE DÉMARQUER, ALORS OUI, IL NE FAUT PAS HÉSITER À Y ALLER ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ !



Un encadrement du NCP Wallonie

Digiteal a pu compter sur le soutien et l'accompagnement personnalisé du NCP Wallonie et de l'agence de consultance Inspiralia. « Il ne faut pas hésiter à faire appel au NCP Wallonie », poursuit Cédric Neve.

« L'accès aux programmes européens s'est fait par eux. Ils ont ensuite relu nos dossiers avant leur dépôt et ont été notre point de contact avant les notifications officielles. C'est cet accompagnement qui a fait la différence et qui nous a menés à l'obtention du subsidy ! », conclut Cédric Neve.

Partenaire de vos ambitions européennes,

le NCP Wallonie vous encadre et vous conseille pour décrocher des financements européens. Les sociétés qui ont déjà fait appel au NCP Wallonie ont un taux de réussite plus élevé que les autres ! Notre équipe de conseillers est à votre disposition par téléphone au 010/48.50.39 ou par mail : contact@ncpwallonie.be. ■

Pour en savoir plus sur l'EIC (European Innovation Council)

L'EIC Accelerator est le programme phare de l'European Innovation Council et remplace l'Instrument PME phase 1 & phase 2 sous Horizon 2020. Ce programme est destiné aux PME et start-ups aux technologies de pointe et aux innovations révolutionnaires. L'EIC a pour objectif d'accélérer la mise sur le marché de solutions radicalement innovantes.

Un budget de 10 milliards d'euros a été octroyé par la Commission européenne pour 2021-2027 et plus d'1,5 milliard pour 2021 !

Ce programme propose 3 possibilités de financement :

- EIC-Accelerator permet aux PME de développer plus rapidement des innovations susceptibles de créer de nouveaux marchés ou de marquer une rupture avec les marchés en place. Il propose un financement mixte de subsidy (jusqu'à 2,5M€) et de capital (jusqu'à 15M€). Il vise des projets portant sur des technologies déjà validées ou démontrées dans un environnement significatif allant jusqu'à la mise sur le marché (TRL 5/6 à 8).
- EIC-Transition transforme des résultats de recherche en possibilités d'innovation. Cet appel se focalise en 2021 sur les résultats obtenus dans des projets POC-ERC, FET et EIC-Pathfinder. Il vise des projets portant sur des technologies validées en laboratoire et allant jusqu'à la démonstration de la technologie dans un environnement relevant (TRL 4 à 6).
- EIC-Pathfinder permet à des équipes de recherche pluridisciplinaires de mener des travaux visionnaires susceptibles de conduire à des percées technologiques significatives. Il propose des subsidies allant jusqu'à 4M€ pour l'ensemble du consortium. Il vise des projets allant de l'observation des principes de base jusqu'à la validation des technologies en laboratoire (TRL 1 à 4).

Pour ces 3 possibilités de financement, la Commission européenne propose des appels ouverts sur tous les sujets (open) et des appels sur des sujets spécifiques (challenges).

Informations complémentaires sur le site de la CE : eic.ec.europa.eu/

La Wallonie ...innove, avec des stages en entreprises ...innovantes !



AVEC LE SOUTIEN DE LA WALLONIE, L'UWE A MIS SUR PIED EN JANVIER 2021 LE PROJET « STAGES EN ENTREPRISES INNOVANTES », VIA LA PLATEFORME WWW.STAGES-UP.BE. UN PROJET QUI PERMET LA RENCONTRE ENTRE DES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA FWB ET DES ENTREPRISES WALLONNES INNOVANTES EN VUE DE LA RÉALISATION DE STAGES DE LONGUE DURÉE, C'EST-À-DIRE DE MINIMUM 3 MOIS. STAGES-UP VOUS PRÉSENTE DEUX DE SES PARTENAIRES : L'ENTREPRISE OPAL SOLUTIONS ET LE CETIC

■ par Laurence GUSTIN

Opal Solutions

La PME néo louverain Opal Solutions digitalise la gestion du personnel infirmier grâce à des outils d'automatisation et d'aide à la décision soutenue par la data et l'intelligence artificielle. Une dizaine d'hôpitaux wallons et bruxellois sont déjà clients. Le projet a une ambition européenne.

"Opal Solutions a pour objectif de rendre du temps au personnel soignant. Nous exploitons les nouvelles technologies et les données des hôpitaux pour récupérer ce temps," explique Xavier Rouby, fondateur de la société.

Dans de nombreux hôpitaux, les tâches organisationnelles représentent jusqu'à un tiers du temps de travail du personnel infirmier. Et pourtant, Excel reste l'outil le plus utilisé. Le potentiel d'amélioration est donc énorme.

L'opportunité COVID

Actif depuis dix ans au CHU Saint-Pierre à Bruxelles, Opal Solutions améliore la qualité de vie au travail pour le personnel soignant, libérant du temps au profit des patients. En utilisant les outils d'Opal, les hôpitaux peuvent réaliser des économies grâce à une meilleure allocation des ressources.

Concrètement, le logiciel Careboard vise à coordonner le travail des équipes, réduit la charge des tâches administratives et facilite la communication entre les différents services.

La crise sanitaire actuelle a renforcé les défis liés à la pénurie de personnel infirmier et la

répartition de sa charge de travail. La société a donc eu l'occasion de démontrer son savoir-faire : *"Nous avons été agiles dès le début de la pandémie et nous avons donc pu nous faire connaître plus largement."*

Intelligence artificielle et aide à la décision

Pour renforcer la capacité d'aide à la décision, Opal Solutions s'appuie sur l'intelligence artificielle. Xavier Rouby : *"Grâce à des projets de recherche, nous visons à passer d'un outil de mesure d'activité à un logiciel d'aide à la*

décision fournissant des recommandations d'actions aux cadres et directions infirmières."

Indicateurs en croissance

Malgré le COVID, la société a connu un beau développement commercial : le nombre de clients a triplé sur les 18 derniers mois.

Pour gérer cette croissance, la société est



passée de 3 collaborateurs fin 2019 à une quinzaine actuellement. Certains de ces derniers ont d'ailleurs été trouvés via la plateforme Stages Up de l'UWE :

"Les stagiaires sont une ressource importante pour Opal. Ils soutiennent le marketing, la standardisation des processus, réalisent des analyses de marché, ou codent une partie des logiciels.

La qualification rapide des candidats, de leurs compétences et de l'adéquation avec les valeurs d'entreprise via Stages-Up est un facilitateur très efficace."

Ambition européenne

La société a pour ambition de devenir un acteur européen de référence pour le secteur hospitalier, avec pour objectif de remédier à la pénurie annoncée de 2,5 millions d'infirmiers en 2030 en Europe. Pour ce faire, elle réalise actuellement une levée de fonds. Avis aux amateurs.

Le CETIC

Le CETIC (Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication) est un centre de recherche agréé situé sur l'Aéropole de Charleroi. Ce centre, qui fête tout juste ses 20 ans, emploie une cinquantaine de personnes. Sa mission est d'accompagner les entreprises wallonnes à innover dans le numérique en les aidant à maîtriser les technologies émergentes afin de développer des produits et services à haute valeur ajoutée.

Un centre au service des entreprises

Fondée en 2001 à l'initiative de trois universités (UMons, UCLouvain et UNamur), le CETIC a pour but de soutenir le développement économique régional en transférant vers les entreprises wallonnes, et les PME en particulier, les résultats issus de la recherche appliquée en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Au fil des années, il est devenu un acteur clef de l'écosystème d'innovation en aidant des centaines d'entreprises wallonnes à différents stades de R&D et via divers moyens : conseils technologiques ou méthodologiques, l'élaboration et la validation de prototypes et démonstrateurs, études de faisabilité et projets collaboratifs, généralement menés au sein d'un pôle de compétitivité. Ces innovations trouvent de nombreux champs d'applications tels que la santé, la mobilité, l'industrie, ...

Un centre toujours à la pointe dans ses domaines

Christophe Ponsard, Coordinateur Recherche-Innovation-Entreprise, résume le défi permanent du CETIC : « notre démarche de transfert technologique exige constamment que nos chercheurs partent en éclaireur sur les technologies émergentes afin de pouvoir les maîtriser quand elles auront atteint le seuil de maturité suffisant pour le marché. Via notamment des projets européens, le CETIC construit son expertise sur des technologies telles que Cloud Computing, IoT, Big Data, DevSecOps, optimisation et cybersécurité ».

Une démarche de co-innovation

Christophe Ponsard note aussi que « la capacité de venir en aide aux entreprises dépasse le seul champ des compétences technologiques : nous devons être capables de comprendre les besoins, la valeur générée et de valider progressivement un prototype en s'assurant de l'implication des parties prenantes clés, dans un contexte souvent multidisciplinaire et nécessitant de répondre à des défis sociétaux tels que la soutenabilité. Nous avons d'emblée adopté des méthodes agiles de développement et depuis 2010, nous mettons en œuvre des méthodes de co-création et de co-innovation travaillant plus en amont. Ainsi, nous sommes intégrés au cœur de l'écosystème créatif wallon où nous assurons des ateliers d'émergences, des conférences thématiques et hackathons menés en collaboration avec des hubs créatifs, Living Labs et divers incubateurs

technologiques wallons. Une partie du bâtiment du CETIC est lui-même un tiers-lieu de rencontre pour les entreprises intégrées dans le Hub Créatif de Charleroi qui propose aussi un espace de démonstration technologique. La crise COVID nous a aussi amenés à mettre en place de nouvelles manières de co-innover à distance. »

Une richesse humaine

La capacité de répondre aux besoins des entreprises du CETIC s'appuie sur une diversité, à la fois en termes de profils (large base de profils d'informaticiens et ingénieurs) qu'en termes d'expérience (junior/senior/experts, expériences plus académiques ou industrielles et horizons culturels variés). Le CETIC intègre également de longue date des stagiaires au sein de tous ses départements, en s'appuyant en particulier sur le programme du « stages des pôles » de l'UWE devenu récemment « stages-up ». Pour Christophe Ponsard, « la plateforme est un outil très efficace pour proposer des sujets précis de périmètre et de complexité bien définis pour être à la portée d'un stagiaire. Ces sujets permettent au stagiaire de se former sur des technologies très récentes en immersion dans nos équipes et généralement aussi au contact d'une entreprise. Il renforce la capacité du CETIC d'explorer des pistes technologiques. Il peut mener à une embauche au CETIC ou au sein de l'entreprise cliente. Dans tous les cas, il amène une solide référence sur le CV du stagiaire ». ■



Eurodyssée : un retour à la mobilité européenne !



LES JEUNES DIPLÔMÉS TOUCHÉS DE PLEIN FOUET PAR LA CRISE COVID, C'EST UNE RÉALITÉ DEPUIS PLUS DE 15 MOIS. PETIT RETOUR EN ARRIÈRE, EN MARS 2020 : LES FRONTIÈRES FERMENT, DE NOMBREUSES ACTIVITÉS S'ARRÊTENT. EURODYSSÉE EST MIS ENTRE PARENTHÈSES, LES PROJETS DE NOMBREUX JEUNES DIPLÔMÉS AUSSI.

■ par Joëlle DEMEULEMEESTER

Certains en rêvaient depuis des mois : un stage à l'étranger pour couronner leur parcours de formation.

L'évolution incertaine de la Covid-19 a finalement eu raison de leurs projets d'effectuer ce stage à l'étranger, une fois leur diplôme en poche.

Pour ces jeunes, un stage c'est pourtant bien plus qu'un stage, c'est aussi accumuler des expériences à faire valoir auprès de futurs employeurs. Sans stage, cela change parfois beaucoup de choses sur le marché de l'emploi. Confinement oblige, c'est donc l'un des plus puissants canaux de recrutement des jeunes en fin de parcours d'études qui s'est alors refermé provisoirement. Or, ces stages ont un impact à la fois sur la poursuite de la formation et sur les perspectives d'embauche. Une fameuse perte pour quantité de jeunes.

Télétravail : bon ou mauvais ?

Et pourtant, certaines entreprises se sont adaptées à cette situation d'urgence, en permettant aux stagiaires de vivre une expérience professionnelle en télétravail.

Elles reconnaissent que ces stages à distance ne remplacent aucunement les avantages du présentiel, mais elles avancent que c'est malgré tout un moyen pour que ces jeunes ne « décrochent pas ».

Si les relations de travail et les rencontres sont « moins humaines », le télétravail reste, pour elles, une alternative intéressante. Il n'est pas un obstacle à l'apprentissage, grâce aux plateformes de visioconférence qui permettent de réaliser le travail en équipe de manière efficace. Il permet aux stagiaires de développer de nouvelles compétences professionnelles : maîtrise des outils numériques mais aussi autonomie, faculté d'adaptation, aptitudes organisationnelles, confiance et initiative qu'ils n'auraient peut-être pas développées autrement. Tout n'est donc pas perdu !

Néanmoins, tout le monde n'a pas le même niveau d'autonomie et de responsabilisation nécessaires au télétravail, surtout dans un contexte de stage, où l'encadrement joue un rôle important.

Mais, toutes les activités professionnelles ne peuvent pas être exercées à distance. Et, pour les stages de mobilité, le monde virtuel

a ses limites dans l'exploration du monde et des échanges interculturels ! Partir en stage à l'étranger nécessite de s'adapter à des situations non familières et de coopérer au quotidien avec des personnes d'horizons différents. Pas simple à distance !

La génération Covid

« Les jeunes sont des victimes des conséquences socio-économiques de la pandémie. Il existe donc un risque que leurs vies professionnelles soient marquées à jamais, conduisant à une « génération du confinement », notent les experts de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Pour Guy Ryder, directeur général de l'OIT, une action sérieuse et immédiate doit être menée sous peine que « le talent et l'énergie des jeunes ne soit mis de côté par le manque d'opportunités et rende la reconstruction d'un futur un peu plus difficile ». Il appelle donc les gouvernements à porter "une attention particulière à cette génération du confinement" pour éviter qu'elle ne soit affectée par la crise sur le long terme. ■

Les stages de mobilité, une porte d'entrée fermée mais qui s'ouvre petit à petit...



SI LE COVID A MARQUÉ LE QUOTIDIEN DES JEUNES PENDANT CETTE CRISE 2020, ILS VEULENT RESTER OPTIMISTES POUR L'AVENIR ET POUR LEUR AVENIR ! ILS ONT COMPRIS QUE LE TÉLÉTRAVAIL ÉTAIT UNE OPTION POSSIBLE POUR LA RÉALISATION DE LEUR STAGE.

■ par Joëlle DEMEULEMEESTER

Un stage en télétravail ? Pourquoi pas ! Si tout ou presque tout peut aisément se faire en mode virtuel, cette expérience est moins chaleureuse au niveau des contacts sociaux. Or, les jeunes sont tentés de vivre des expériences « réelles » et moins virtuelles.

L'évolution des mesures sanitaires ne peut que les réjouir : les jeunes diplômés peuvent en effet aujourd'hui caresser à nouveau l'espoir de pouvoir bouger. Avec la fin progressive du confinement, l'Europe réouvre tout doucement ses portes et permet d'entrevoir des nouvelles perspectives pour un retour à la mobilité dès la fin de l'été 2021. L'idée de pouvoir vivre une expérience en Europe a un côté rassurant pour cette reprise de la mobilité. Alors, en attendant le rebond de l'économie, que faire ? Surtout ne pas rester dans l'inactivité ! Les entreprises insistent pour que ces jeunes intensifient leurs recherches, développent leurs projets plutôt que de « binge watcher » tout l'été ! Cela pourrait bien en faire les profils idéaux et prouver définitivement les qualités que tout le monde vante dans sa lettre de motivation : « dynamique et motivé ».

Eurodyssée, une piste de reprise de la mobilité

Cela tombe bien : le programme Eurodyssée souhaite mener une démarche proactive pour faciliter le retour aux stages professionnels à l'étranger pour ces jeunes



diplômés. Et permettre l'accueil des candidats européens dans les entreprises wallonnes ! Une cinquantaine de celles-ci ont été sondées et plus de la moitié a déjà montré un intérêt pour accueillir un jeune diplômé européen dès la fin de l'été. Des chiffres plutôt encourageants ! « Ces stages à l'étranger n'ont jamais eu autant de succès. Ils offrent une bouffée d'oxygène particulièrement attendue après une période compliquée et des mois de confinements pour les jeunes mais également pour les entreprises... », souligne Joëlle Demeulemeester, responsable du programme Eurodyssée.

Les entreprises et stagiaires s'accordent en disant que la mobilité c'est avant tout une expérience « humaine » !

Pour les jeunes diplômés, le fait de côtoyer des mentalités et des manières de vivre

différentes permet de s'ouvrir sur le monde et de mieux l'appréhender. « De plus, les compétences acquises lors de ces phases d'immersion, tant sur les plans linguistiques - un des premiers objectifs de la mobilité - et techniques, que sur le plan du savoir-être, sont indéniables ! »

Pour ces entreprises, l'enthousiasme de ces jeunes apporter une nouvelle énergie au lieu de travail. En effet, en venant avec un point de vue extérieur, ces stagiaires sont des sources d'idées novatrices. Leur savoir-faire technologique et leur esprit d'entreprise entraîne des changements positifs au sein de la société. ■

Pour contacter la Cellule Eurodyssée :

Joëlle Demeulemeester : joelle.demeulemeester@uwe.be
Gsm : 0476/42.53.73.

La sécurité juridique, vecteur de confiance et de levier aux investissements, comme outil de relance économique.



DANS LE CLIMAT D'INCERTITUDE DANS LEQUEL NOUS VIVONS DEPUIS PLUS D'UN AN, DANS UNE CRISE SANITAIRE DONT LES EFFETS ÉCONOMIQUES LES PLUS DÉLÉTÈRES RESTENT SANS DOUTE ET MALHEUREUSEMENT ENCORE À VENIR, LA CONFIANCE EST UN FACTEUR À L'INDISPENSABLE RELANCE ÉCONOMIQUE.

Afin d'entretenir, voire de renforcer cette confiance dans un contexte dans lequel les décisions à prendre sont très largement influencées par des circonstances mouvantes et des événements imprévisibles, gouvernements et parlements doivent en particulier agir au bénéfice de la sécurité juridique.

S'agissant de législation fiscale, celle-ci peut tantôt être perçue comme un incitant à l'investissement, tantôt comme un frein aux initiatives entrepreneuriales. Dans ce domaine, la sécurité juridique associée aux actes des contribuables et leurs conséquences fiscales est d'autant plus importante si l'on souhaite soutenir la reprise économique, qui se traduira inévitablement par le besoin d'exploiter au mieux les incitants et de maîtriser les conséquences des opérations de réorganisation et de reprise d'activités drainant leur lot d'incertitudes sur le plan fiscal.

La sécurité juridique en matière fiscale : état des lieux en regard de la pratique du ruling

Le cadre normatif belge offre aux contribuables un environnement juridique relativement sécurisé dès lors qu'il leur

permet notamment d'écarter les éventuelles incertitudes entourant l'application de la loi fiscale à une opération déterminée en introduisant une demande de décision anticipée (un « *ruling fiscal* ») auprès du Service des Décisions Anticipées (le « SDA »).

Les principes directeurs associés aux décisions anticipées rendues par le SDA, service placé au sein du SPF Finance mais indépendant des autres Administrations générales, s'imposent à l'administration fiscale qui n'est en principe pas autorisée à les remettre en cause à l'occasion d'un contrôle fiscal.

Le « contrat » entre le contribuable et le SDA peut à priori se résumer comme suit : le premier introduit une demande dans laquelle il expose, en toute transparence, l'ensemble des circonstances pertinentes relatives à l'opération qu'il envisage de réaliser et obtient, de la part du second, la sécurité juridique quant au traitement fiscal qui sera réservé à cette opération.

Eu égard à la complexité et volatilité de l'environnement fiscal belge et à l'impact de la fiscalité sur les projets des entreprises, la pratique du ruling « à la belge » est largement plébiscitée sur le plan domestique et à l'international.

Nous constatons cependant qu'en pratique, certains services de l'administration fiscale ne souscrivent pas toujours aux vues du

SDA et tentent de contester le bien-fondé de décisions rendues, non pas tant en raison d'un éventuel non-respect du « contrat » par le contribuable (ce qui reste naturellement acceptable), mais bien quant à la légalité des positions prises par le SDA, alors que la sécurité juridique associée aux rulings est elle-même entérinée par la loi.

Notons pour mémoire qu'une telle « tendance » est également observée à l'égard d'autres actes posés par des autorités administratives indépendantes. On peut par exemple citer les avis délivrés par BESLPO dans le cadre de mesures fiscales tendant à promouvoir l'innovation et les activités de recherche et développement, qui sont de plus en plus fréquemment contestés par l'administration, nonobstant leur caractère contraignant consacré une fois encore par la loi.

Une réforme de la procédure de ruling ?

Le gouvernement souhaite pallier à ces divergences d'interprétation en réformant le statut du SDA en vue de l'intégrer au sein des Administrations générales. Selon le projet de réforme, les principes d'autonomie et d'indépendance du SDA ne seraient toutefois pas remis en cause.

Nous nous permettons d'en douter si en effet le SDA est placé sous l'autorité directe



EU ÉGARD À LA COMPLEXITÉ ET VOLATILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT FISCAL BELGE ET À L'IMPACT DE LA FISCALITÉ SUR LES PROJETS DES ENTREPRISES, LA PRATIQUE DU RULING « À LA BELGE » EST LARGEMENT PLÉBISCITÉE SUR LE PLAN DOMESTIQUE ET À L'INTERNATIONAL.

de l'Administration générale et perd de ce fait son autonomie fonctionnelle.

Fût-ce même le cas, il est indéniable que cette intégration changerait à tout le moins la perception que les contribuables pourraient avoir du SDA et rendrait très certainement la procédure d'obtention de décisions anticipées plus lourde et potentiellement moins transparente.

En ces temps incertains, nous pensons que le signal envoyé aux investisseurs par ce projet de réforme n'est à priori pas opportun en tant qu'il ne contribue pas à rassurer les différents acteurs économiques, dont le niveau de confiance sera clé pour relancer le dynamisme d'investissement.

C'est d'autant moins le cas que cette réforme, telle qu'envisagée à ce stade, se trompe selon nous de cible et ne permettra en aucune façon d'éviter le seul et véritable écueil inhérent à la procédure de ruling et

sa mise en œuvre : le possible déséquilibre entre, d'une part, le souhait légitime de l'administration fiscale de vérifier que le « contrat » passé avec le contribuable via la décision prise est respecté et, d'autre part, la garantie du maintien de la sécurité juridique qui valorise cette décision au travers des tout aussi légitimes interprétations de la législation fiscale qu'elle contient.

La complexité de notre environnement fiscal, qui rend si précieuse la procédure de décision anticipée, est en effet amplifiée par l'imbrication de textes fiscaux souvent peu clairs et sujets à multiples interprétations. Les sources multiples et parfois contradictoires qui les entourent (circulaires, questions parlementaires, foires aux questions, etc.) n'apportent dès lors pas nécessairement la sécurité juridique requise.

En échange de législations désormais claires ?

S'il fallait donc considérer la nécessité de réduire la capacité potentielle du SDA à apporter cette sécurité juridique à posteriori via un mécanisme de ruling fiscal, il faudrait alors avant toute chose, voire en échange de cela, octroyer désormais aux textes légaux une clarté immédiate et sans ambiguïté.

À défaut probable de pouvoir le faire, il convient selon nous de maintenir en l'état ce qui fonctionne et qui favorise de ce fait, dans le domaine fiscal, cette sécurité juridique qui est plus que jamais essentielle à notre activité et compétitivité économique. ■



Vous souhaitez faire évoluer votre entreprise et découvrir comment l'innovation peut vous y faire parvenir.

Contactez **CHARLES CARLIER** (charles.carlier@be.ey.com), EY Belgique Tax Partner et/ou **NICOLAS TREFOIS** (nicolas.trefois@be.ey.com), EY Belgique Tax Director.

Vous pouvez également surfer sur notre site www.ey.com/be.



Vos employés devront se défaire de certaines habitudes...



Repasser entre deux réunions.



Faire du sport sans être interrompu(e).



Prendre Félix sur ses genoux.



Faire des présentations comme s'ils étaient encore à la maison.



**Et trier les PMC
comme à la maison ?**
Ça, c'est une habitude
qu'ils peuvent
ramener au bureau.



Tout le monde doit s'adapter. Mais trier les PMC, on le fait sur le lieu de travail comme à la maison. Non seulement c'est obligatoire, mais en plus, **grâce à l'élargissement des règles de tri des PMC, ça n'a jamais été aussi facile. De plus, nous vous offrons une prime de bienvenue pour vous donner un coup de pouce.** Qu'est-ce que vous attendez? Et n'oubliez pas : le tri c'est bien, le zéro déchet c'est encore mieux.

Commencez dès maintenant à trier

les PMC dans votre entreprise.

Toutes les infos sur trierautravail.be